

# AISH

Association pour l'Insertion Sociale  
par l'Habitat



Rapport d'activité 2022



## Sommaire

<b>Rapport moral du Président</b> .....	<b>2</b>
L'équipe aujourd'hui .....	4
Synthèse de notre action en matière d'accompagnement : les différents accompagnements effectués par l'association.....	6
<b>L'AISH en 2022 : notre activité en chiffres</b> .....	<b>9</b>
Synthèse de notre activité.....	9
Les communes d'origine des ménages.....	11
<b>Notre accompagnement auprès des ménages</b> .....	<b>14</b>
Présentation du public accompagné .....	14
Notre mission en matière d'accompagnement.....	20
<b>Zoom sur l'hébergement à l'AISH</b> .....	<b>24</b>
Caractéristiques des publics accueillis (sur 55 ménages).....	25
Sorties d'hébergement à l'AISH.....	28
Les baux glissants .....	29
Les logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales .....	29
La gestion quotidienne de la résidence La Parenthèse et le maintien des relations avec les prestataires et le bailleur.....	30
Les moments conviviaux partagés entre les résidents et l'équipe de l'AISH.....	32
<b>Les autres actions de l'AISH</b> .....	<b>36</b>
Les Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) .....	36
La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX).....	36
La Commission de Médiation DALO (Comed).....	37
<b>Perspectives pour 2023</b> .....	<b>38</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>40</b>
<b>Rapport financier du trésorier pour 2022</b> .....	<b>41</b>

## Rapport moral du Président

### 2022, première année de notre séquence de développement 2022-2024

Nous l'avons débattu lors de notre dernière assemblée, l'AISH est entrée en avril 2022 dans la mise en œuvre de son plan de développement à 3 ans, sans omettre le renforcement de la qualité de son action.

#### Une équipe en développement, une qualité renforcée :

Nous avons notamment décidé de reprendre le projet d'accompagnement du parcours logement des jeunes en difficultés et de leur offrir si nécessaire des solutions de logement temporaire : la création d'un poste de « *Chargée de projet Jeunes* » a permis à Julie de finaliser le projet « Pause toit », de porter avec succès la candidature de l'AISH à l'appel à projet de l'Etat à destination des jeunes désinsérés et en rupture, identifiés dans le cadre du « Contrat d'engagement Jeunes-jeunes en rupture », et d'initier sa mise en œuvre courant 2022. Sophie, notre Directrice depuis 6 ans, assure la supervision de ce projet et la montée en puissance de nos actions de développement grâce à la création du poste de « *Cheffe de service accompagnement social* », confié à Caroline, ce qui l'a déchargée de ses fonctions relatives à la coordination des différentes actions d'accompagnement. Parallèlement, la responsabilité de Déborah comme « *Chargée de gestion de l'hébergement* » a été formalisée. Ceci n'a pas été sans effet sur la masse salariale, d'autant plus que la qualité de notre travail d'accompagnement nous a permis d'obtenir le financement d'un poste supplémentaire au titre de l'AVDL. Mais, comme vous le verrez à la lecture du rapport annuel de l'équipe, la qualité de l'accompagnement, assuré par toutes les salariées, y compris celles dont je n'ai pas donné le nom, s'est encore renforcée avec la création de ce poste totalement dédié à l'encadrement des activités d'accompagnement. D'ailleurs, sous la conduite de la direction, l'équipe a su se projeter sur l'avenir, et cette année un chapitre de son rapport d'activité y est consacré.

Au total, en 2022 ce sont treize salariées (pour 12 ETP) qui ont été effectivement en poste (en tenant compte d'absences de longue durée pour congé parental ou accident domestique). Ce chiffre, stabilisé en 2023, année qui a vu le départ de Mélanie Akoka, l'une de nos plus anciennes salariées, désireuse d'évoluer dans son activité professionnelle, traduit la forte croissance de notre association et la confiance de nos financeurs et nous a conduit à mettre en place un « *Comité Social et Economique* ». Avec cette croissance, des questions de locaux vont être d'actualité, et l'équilibre financier évidemment moins facile, d'autant que seul l'Etat a compensé le coût de la revalorisation des salaires, suite au « Ségur de la santé » : en année pleine, le surcoût pour l'AISH est de plus de 40 000 euros, mais cette revalorisation, appliquée par l'association à la totalité de l'équipe, n'est que reconnaissance de la valeur et de la professionnalisation de nos salariées : nous n'avons pas attendu et depuis plusieurs années nous améliorions les minima conventionnels par différents avantages sociaux. Corrélativement nos charges restent bien maîtrisées : que la Directrice, l'équipe et le trésorier en soient remerciés.

Ce plan de développement devrait voir dans les prochains mois d'autres postes créés pour développer d'autres activités. A court terme ceci est une charge financière non négligeable, je

J'ai dit, mais les marges de manœuvre accumulées ces dernières années nous autorisent à prendre ce risque.

En tout état de cause, fin 2023 le point sera fait sur les équilibres financiers de ces nouvelles activités avant que, courant 2024, l'assemblée générale décide de leur pérennisation.

Pour ma part, comme nous le faisons en incitant aux formations, je suis heureux de pouvoir ainsi accompagner dans leur carrière celles de nos salariées qui souhaitent évoluer.

### Une activité soutenue :

L'activité d'accompagnement s'est stabilisée avec 290 familles accompagnées. Comme chaque année le rapport présente les caractéristiques des ménages accompagnés selon les différents dispositifs. Les difficultés liées aux questions psychiques, croissantes ces dernières années, nécessitent des compléments d'intervention, hélas difficiles à mobiliser.

Le fonctionnement de nos activités de logement temporaire est stabilisé avec des résultats tout à fait satisfaisants, que ce soit en termes de taux d'occupation, d'accueil de publics très en difficultés, y compris les femmes victimes de violences conjugales. Nous travaillons avec les familles sur les questions de parentalité et de meilleure appropriation des logements et de leur entretien, et relevons des améliorations dans la réactivité de la société propriétaire. Nous remercions le SIAO, certains bailleurs sociaux partenaires, l'association *Paroles de Femmes 91-Relais Sénart*, les MDS et les CCAS, ainsi que l'ensemble des réservataires, Etat, Département, Ville de Massy et Conseil régional de leur réactivité et de leur collaboration souple avec l'AISH qui nous permet des relogements relativement rapides.

Nous regrettons néanmoins que nos observations répétées, encore l'an dernier avec l'adresse aux pouvoirs publics votée par l'assemblée, sur des saisines trop tardives d'ASLL maintien alors que la procédure d'expulsion est déjà engagée, sur l'absence de réunions des CLIL (commissions locales d'impayés locatifs), sur les difficultés énormes liées au renouvellement des titres de séjour ... soient peu suivies d'effets.

### Remerciements :

Avant de conclure, je voudrais remercier tous nos partenaires, sociaux et financiers, qui nous soutiennent, Etat, Conseil Départemental, Agglomération de Paris-Saclay et bien sûr les communes qui nous font confiance : à Massy, Longjumeau, Palaiseau et Chilly-Mazarin s'est ajoutée cette année Le Plessis-Pâté. A nous tous d'en convaincre d'autres !

Je n'oublie pas les membres du Conseil d'administration qui enrichissent notre partenariat, en espérant que le développement d'activités nouvelles attirera d'autres bonnes volontés. Aujourd'hui la relative faiblesse de notre gouvernance associative reste une préoccupation sérieuse et nous envisageons de participer à certains forums associatifs afin de trouver quelques bénévoles supplémentaires en plus des deux personnes qui nous ont rejoint ces derniers mois. Enfin, je souligne que le travail réalisé n'a été possible que grâce à l'implication du Bureau de l'association à mes côtés, dans nos réunions quasi mensuelles, travail en appui et en cohérence avec l'équipe professionnelle.

**Guy Bonneau**  
**Président**

## L'équipe aujourd'hui :

**Sibylline GOYALLON** : Depuis 2016, je parcours les dispositifs d'insertion par le logement : Solibail, Louez Solidaire, CHU ALTHO, Pension de Famille, Résidence Sociale ;  
et en 2023 j'ai intégré l'AISH pour exercer de nouvelles missions : l'AVDL et l'ASLL !

L'équipe s'est montrée accueillante et m'a permis d'appréhender ce nouveau public et les problématiques rencontrées.

Diplômée CESF, je suis ravie de pouvoir travailler avec plusieurs professionnelles de formations différentes.

**Caroline PRIEUR** : Après avoir travaillé en tant que Déléguée aux prestations dans le cadre de mesures AGBF, je suis arrivée à l'AISH. Cela fait maintenant plus de 10 années ! Au début, nous étions 5 salariées, c'est dire comme l'association s'est agrandie. CESF de formation initiale, j'effectuais des accompagnements sociaux liés au logement. Puis l'AISH s'est développée au fil du temps et des besoins : mise en place de mesures d'AVDL, création d'une résidence sociale, développement de logements temporaires et d'ateliers collectifs...  
Depuis quelques mois j'occupe la fonction de Cheffe de Service accompagnement Social.

**Morgane LE TILLY** : Je suis arrivée à l'AISH en janvier 2022 après une expérience de 12 ans en protection de l'enfance dont 10 à l'UDAF. Alors que j'avais travaillé dans le judiciaire, j'imaginai que l'accompagnement auprès des familles sans mandat judiciaire serait différent, plus facile. Finalement, je n'ai pas constaté de différences significatives. Il y a les ménages qui se saisissent de la mesure et d'autres que nous devons sans arrêt mobiliser.

**Marylène DA SILVA**: Après un riche parcours professionnel au sein de diverses associations et publics (ASE, Handicap psychique infantile en ITEP, réinsertion sociale CHRS et accompagnement demandeur d'Asile CADA) j'avais un vif intérêt pour le secteur du logement que je considère comme un besoin essentiel. Arrivée à l'AISH en février 2022 j'ai pu découvrir l'aspect du logement social et les différents types de mesures liées au logement. Diplômée éducatrice spécialisée Je suis ravie de côtoyer des professionnelles issues de formations diverses et apprécie de mettre mon savoir et compétences au profit des familles dont j'ai le suivi.

**Ilham SADI** : Après plusieurs années riches dans différents domaines, santé, éducation nationale, comptabilité, ce n'est que lors de ma reconversion professionnelle en 2020 en tant que CESF que je me suis sentie épanouie. Pendant mes cours d'habitat-logement, je portais un vif intérêt à tout ce qui pouvait toucher le logement, et il était évident pour moi de pouvoir intégrer le champ de l'habitat. C'est alors à mon arrivée fin 2022 à l'AISH que j'ai pu découvrir toutes les mesures d'accompagnement liées au logement et en conséquence je suis ravie de faire partie d'une équipe professionnellement riche.

**Déborah PIQUET** : Mon statut au sein de l'AISH a évolué : d'abord stagiaire TESF puis stagiaire CESF, j'ai intégré l'AISH en tant que salariée en 2020. Cela fait désormais 3 ans que j'exerce en tant que chargée de gestion locative, coordinatrice d'actions collectives et CESF au sein de l'association. Mes missions au sein de l'AISH me permettent notamment de sensibiliser au savoir-habiter, tant individuellement que collectivement.

**Elodie COSSOUX** : Depuis mon arrivée en décembre 2016, l'AISH ne cesse de croître. La diversité des actions mises en place et des accompagnements me permet de toujours m'épanouir et développer mes connaissances.

Après plus de 6 ans, c'est toujours un plaisir de travailler avec une équipe passionnée, qui s'efforce chaque jour de faire une différence dans la vie des personnes en difficultés.

**Mélanie ESPANOL DIARRA** : Après quelques séjours en Afrique et une vingtaine d'années de travail en internat auprès d'adultes en situation de handicap mental ou psychique, j'intègre l'équipe de l'AISH au printemps 2021. Il arrive parfois de vivre des situations inédites comme se présenter pour une visite de logement pour lequel deux messieurs du même nom et prénom sont candidats!!! Autant drôle qu'insolite le dénouement de cette situation a eu lieu grâce à leur numéro unique régional de leur demande de logement social ! De formation CESF, j'interviens également en tant que bénévole dans différentes associations.

**Cristina BONTULOVIC** : Arrivée à l'AISH pour un remplacement de congé maternité, j'y exerce en tant qu'Educatrice spécialisée depuis 5 ans maintenant...

La diversité des situations et les rencontres avec les personnes que j'ai accompagnées m'ont permis de cheminer vers de nouvelles perspectives professionnelles. J'ai ainsi saisi l'opportunité d'intégrer notre nouveau dispositif "Pause Toit".

**Alice GIGON** : A la sortie du diplôme en 2011, j'ai travaillé 2 ans en tant qu'Assistante Sociale en Faveur des élèves avec comme mission première la protection de l'Enfance, sur des secteurs compliqués et avec des populations en situation de grande précarité. Je manquais de moyens et ne m'épanouissais pas dans ce milieu où l'on évolue beaucoup seul. Avec l'AISH depuis 2013, j'ai découvert un travail en équipe et partenarial qui m'a redonné goût au travail social et l'envie plus que jamais d'aider des personnes à être autonomes dans leur logement.

**Julie HUDER** : 2011, arrivée à l'AISH, mon premier poste en tant que CESF. Le domaine du logement est vaste, et la diversité des situations rencontrées me permettent de m'épanouir sur le plan professionnel. 2021, dans la volonté de m'investir dans une nouvelle dynamique au sein de l'AISH, j'obtiens mon Master 1 Manager en Economie Sociale & Gouvernance Sociale. Depuis avril 2022, en plus de mon poste de travailleur social, je suis également chargée de projet sur le nouveau dispositif PAUSE'TOIT.

**Priscillia BANYS** : Diplômée en 2019, j'ai intégré l'équipe le 1er avril 2021, durant une période de pandémie, de confinement et de télétravail.

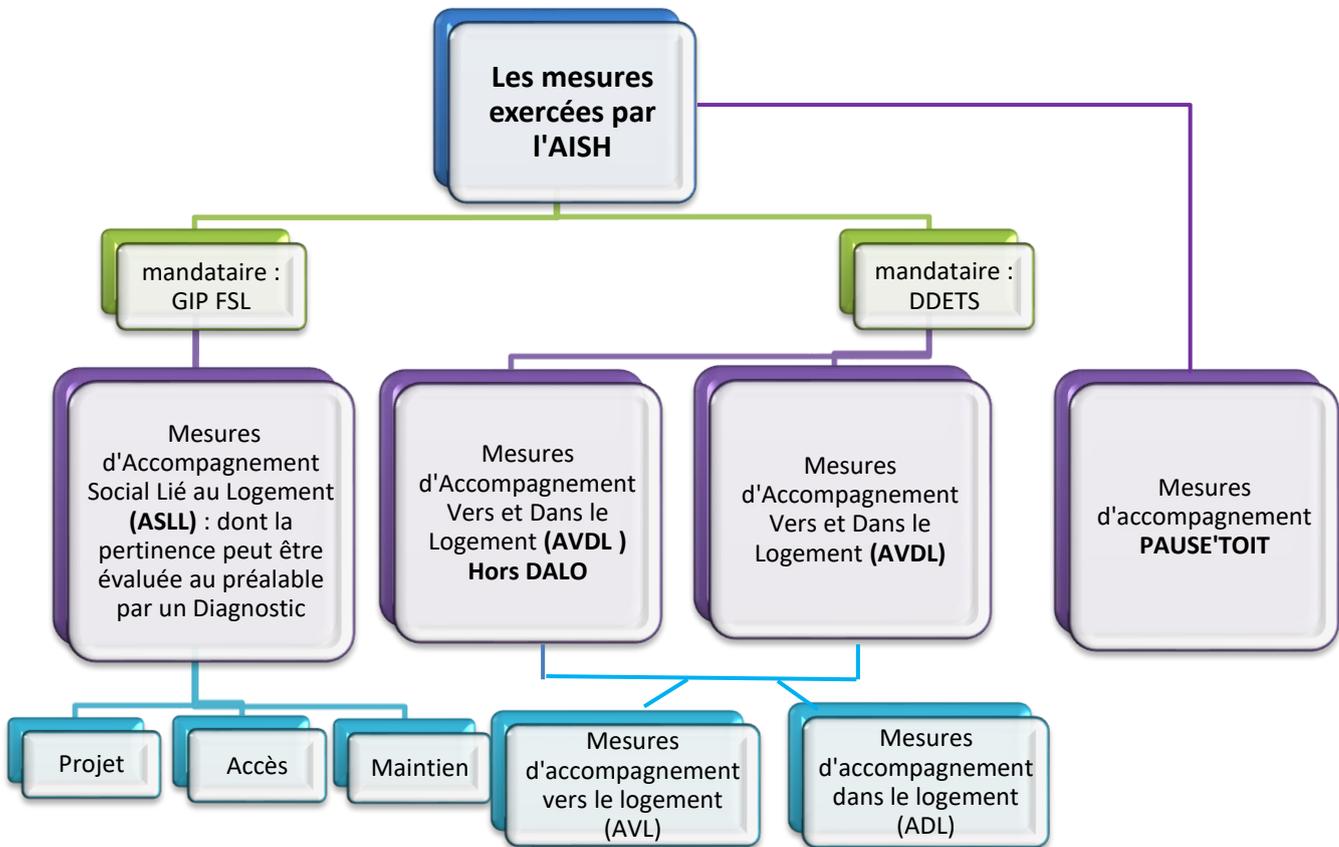
"Eh non ! Ce n'était pas un poisson d'avril !" Voilà maintenant 2 ans que j'exerce à l'AISH.

Depuis mon arrivée, j'ai pu découvrir le domaine de l'insertion par l'habitat et les différents types de mesures liées au logement.

Les différentes situations rencontrées m'ont permis de m'épanouir sur le plan professionnel et d'acquérir de l'expérience dans le domaine. L'association a beaucoup évolué depuis, avec la création d'un poste de cheffe de service d'accompagnement social et de chargée de projet sur le nouveau dispositif PAUSE'TOIT dont je fais partie de l'équipe.

**Sophie BLAIZE** : Déjà 15 ans à l'AISH ! A mon arrivée, 72 familles étaient accompagnées, en 2023 elles sont 290...signe que malheureusement les besoins ne cessent de croître mais aussi que le travail réalisé par l'AISH est reconnu par les partenaires et les financeurs. J'ai débuté à l'AISH en tant qu'éducatrice spécialisée, et depuis 6 ans j'occupe la fonction de Directrice. Malgré toutes ces années passées à l'AISH et mon changement de poste, j'ai toujours plaisir à rencontrer de nouvelles familles. Même si leurs parcours ont souvent des similitudes, c'est à chaque fois une nouvelle rencontre, un accompagnement "sur-mesure" à mettre en place. Mes collègues s'en chargent avec brio. Elles ont toute ma confiance !

## Synthèse de notre action en matière d'accompagnement : les différents accompagnements effectués par l'association



### Les mesures d'ASLL :

Diagnostic : permet d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un ASLL Accès ou Maintien en repérant et en analysant les difficultés du ménage pouvant empêcher l'accès ou le maintien dans son logement.

Projet : permet de travailler avec le ménage hébergé la préparation et la recherche d'un logement pérenne.

Accès : permet l'accompagnement administratif et budgétaire d'un ménage en difficultés venant d'accéder à un logement pérenne.

Maintien : permet l'accompagnement d'un ménage dont la difficulté principale est liée au logement (dette locative, défaut d'assurance habitation, troubles du voisinage...) et mettant en péril le maintien dans son logement.

### Les mesures d'AVDL hors DALO :

Initialement, les mesures d'AVDL Hors DALO étaient destinées aux ménages logés en résidence sociale sur le contingent de l'Etat qui avaient besoin d'un accompagnement pour les aider dans les démarches d'accès à un logement pérenne. En 2020 ce dispositif s'est élargi : la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités nous a saisi aussi pour accompagner des ménages locataires dans le parc privé ou public en fin de procédure d'expulsion, le concours de la force publique ayant été sollicité. L'objectif étant de permettre à ces ménages d'être relogés ou maintenus dans leur logement.

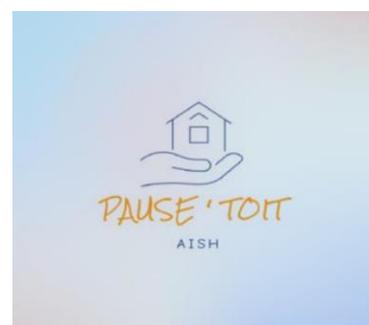
### Les mesures d'AVDL :

AVL (Accompagnement Vers le Logement) : permet l'accompagnement d'un ménage reconnu Prioritaire et Urgent DALO vers l'accès à un logement adapté à sa situation.

ADL (Accompagnement Dans le Logement) : permet l'accompagnement d'un ménage reconnu Prioritaire et Urgent DALO venant d'accéder à un logement pérenne et ayant besoin de s'approprier le statut de locataire. Il est aussi destiné à prévenir ou à résoudre les situations à risque pouvant conduire à une expulsion.

### Le dispositif PAUSE'TOIT :

Elaboré à partir d'avril 2022 dans le cadre du plan de développement décidé à l'automne 2021, mis en place depuis octobre, PAUSE'TOIT est un service d'accompagnement social renforcé, à la fois sécurisant et responsabilisant, destiné aux *jeunes de la communauté Paris-Saclay âgés entre 18 et 25 ans en rupture avec les institutions et ayant des problèmes d'hébergement*. Il fait suite aux propositions formalisées en 2015-2017 au département de l'Essonne en matière d'appui aux questions de logement pour les jeunes adultes issus de l'ASE.



L'AISH, spécialisée dans l'accompagnement spécifiquement lié au logement et l'hébergement à destination des ménages les plus en difficulté, a souhaité mettre à profit son expertise dans ce domaine pour mettre en œuvre un nouveau dispositif spécialement destiné aux jeunes les

plus en difficulté. C'est donc tout naturellement que l'association s'est portée candidate - et a été retenue - avec son projet PAUSE'TOIT sur l'appel à projet « Contrat Engagement Jeune – Jeune en Rupture (CEJ-R) » lancé par la DRIEETS en juin 2022. Ainsi, nous accompagnons depuis l'automne 2022 des jeunes de la communauté Paris-Saclay, âgés entre 18 et 25 ans, en rupture avec les institutions : sans ressource, sans emploi, sans formation et éloignés des services publics de l'emploi.

Ajouté à ces accompagnements, l'association ouvre également dix places d'hébergement supplémentaires afin de pouvoir offrir une solution temporaire aux jeunes en rupture de logement. La mission de PAUSE'TOIT vise à proposer à ces jeunes une offre « clé en main », dont l'objectif est de leur garantir un toit et un accompagnement social visant à faciliter leur accès à un premier logement et à soutenir leur insertion professionnelle. En effet, les principes d'actions de ce dispositif résident dans l'implication et la collaboration des partenaires, principalement des Missions Locales qui sont co-signataires du CEJ-R avec l'association.

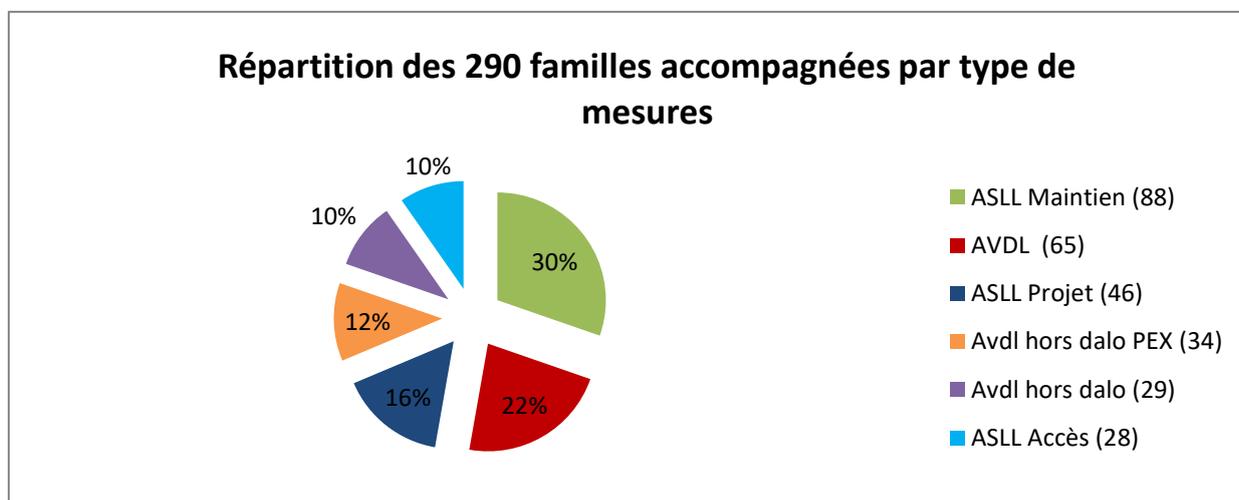
*« Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin.... »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Proverbe Africain

# L'AISH en 2022 : notre activité en chiffres

## Synthèse de notre activité



Nombre de diagnostic sans suite : 7 diagnostics maintien et 2 accès, 1 diagnostics AVDL HORS DALO, 9 AVDL et 50 dans le cadre des AVDL hors DALO Prévention des Expulsions.

Au cours de l'année 2022, 290 ménages ont été accompagnés en ASLL ou AVDL. Au total, nous avons été sollicités pour 359 accompagnements, cependant 69 ménages n'ont pu être accompagnés car nous ne sommes parvenus à entrer en contact avec eux. En effet, notamment pour les AVDL Hors DALO prévention des expulsions, une majorité des ménages avaient déjà quitté leur logement.

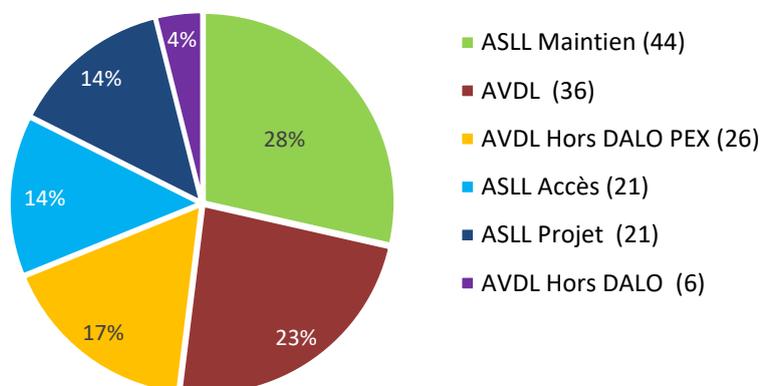
L'activité en matière d'accompagnement est donc globalement stable puisque en 2021, nous comptabilisons 285 familles accompagnées.

Nous observons une diminution des mesures d'ASLL Maintien (88 ménages accompagnés en 2022 contre 103 ménages en 2021). En revanche, le nombre d'accompagnements auprès des ménages en fin de procédure d'expulsion (AVDL PEX) a plus que doublé.

Concernant l'accompagnement des jeunes, 3 d'entre eux ont pu intégrer le logement partagé mis à disposition par la ville de Massy.

Notre dispositif PAUSE'TOIT a débuté en octobre. Dans un premier temps, nous l'avons présenté auprès des divers partenaires et avons prospecté pour obtenir des logements. Un premier accompagnement auprès d'une jeune fille s'est mis en place en décembre.

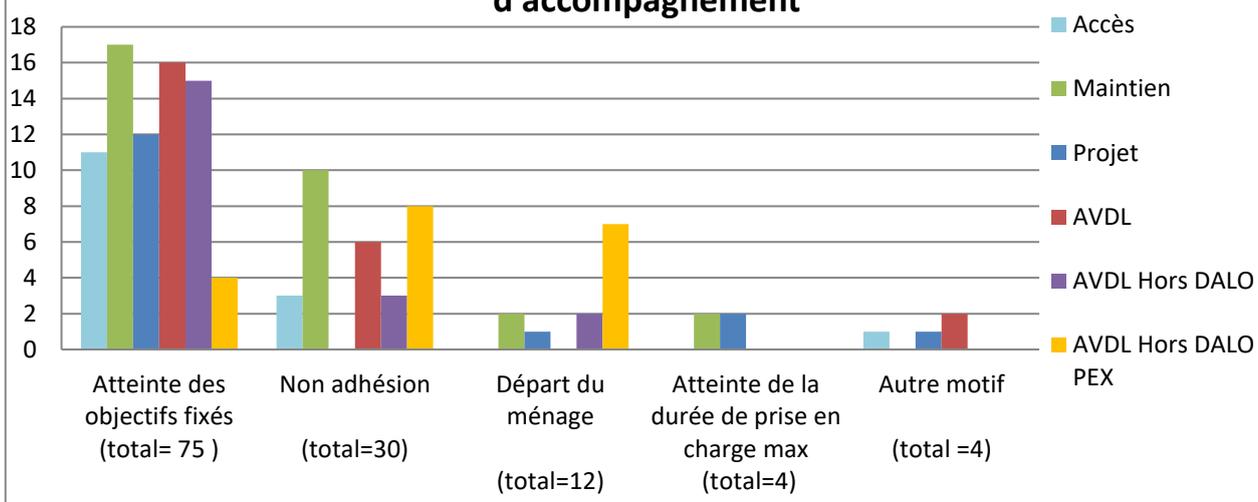
## Répartition des 154 nouvelles mesures selon les dispositifs



Au total, en 2022, nous enregistrons 154 nouveaux accompagnements.

Les divers types d'accompagnements exercés par l'AISH sont tous soumis à l'adhésion du ménage et ne sont donc pas des mesures imposées. Un contrat est travaillé avec chacune des familles à différentes étapes de l'accompagnement, cela est primordial afin de lui donner du sens et des meilleures chances de succès. Les familles peuvent ainsi en comprendre plus facilement les enjeux et être actrices de leur situation.

## Motifs des 125 fins de mesure selon le dispositif d'accompagnement



Dans l'année, 125 accompagnements se sont achevés. Pour la grande majorité des familles l'accompagnement leur a permis d'accéder et/ou de se maintenir dans leur logement.

## Les communes d'origine des ménages

Dans le cadre des orientations faites par le FSL, les travailleurs sociaux de l'AISH peuvent intervenir dans tout le département de l'Essonne. En pratique, le FSL privilégie, lorsque cela est possible, la proximité géographique.

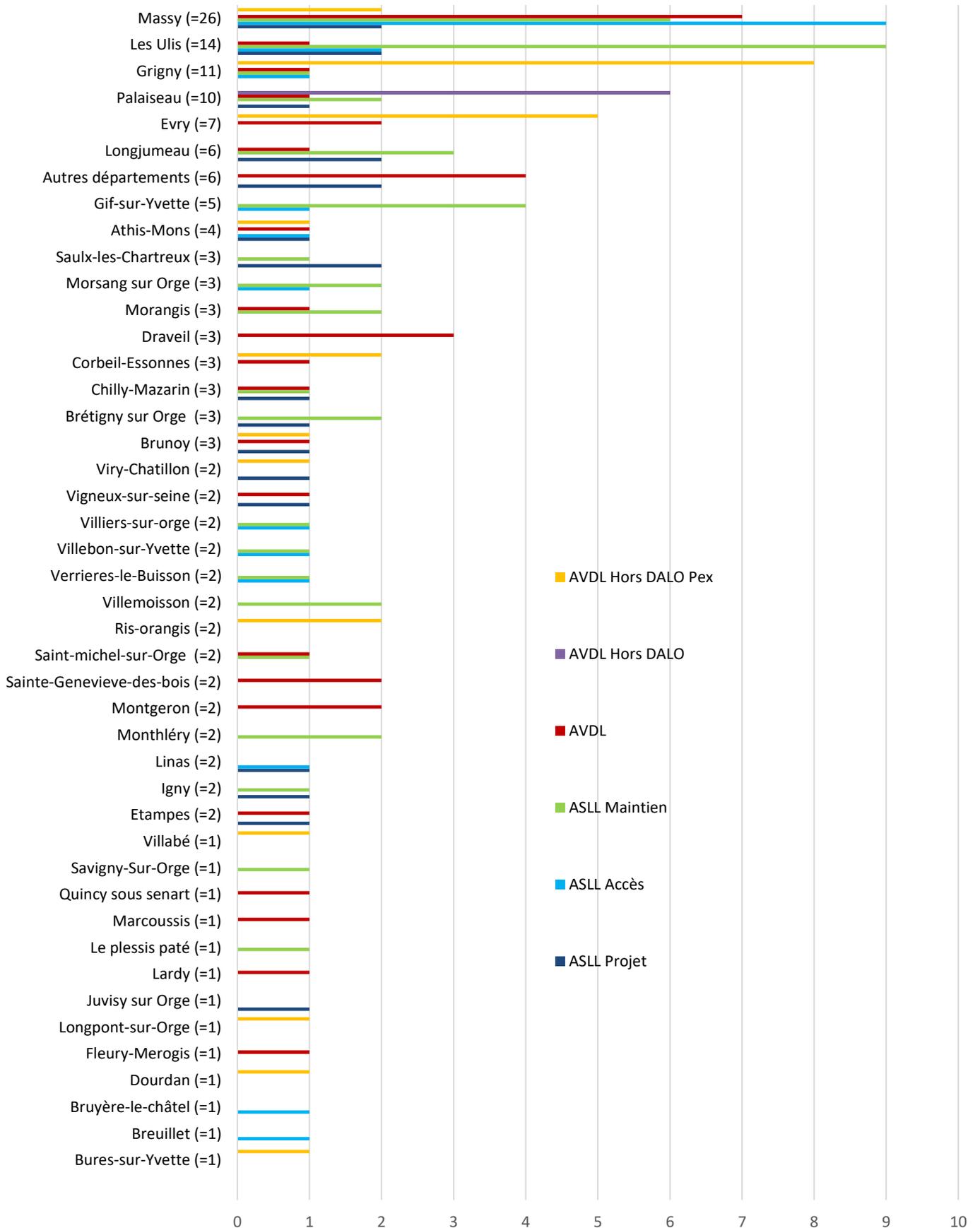
Concernant les mesures d'AVDL nous intervenons sur l'ensemble du département.

Durant l'année 2022, 147 ménages accompagnés étaient originaires de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, soit 50% des accompagnements (67 % pour les mesures ASLL).

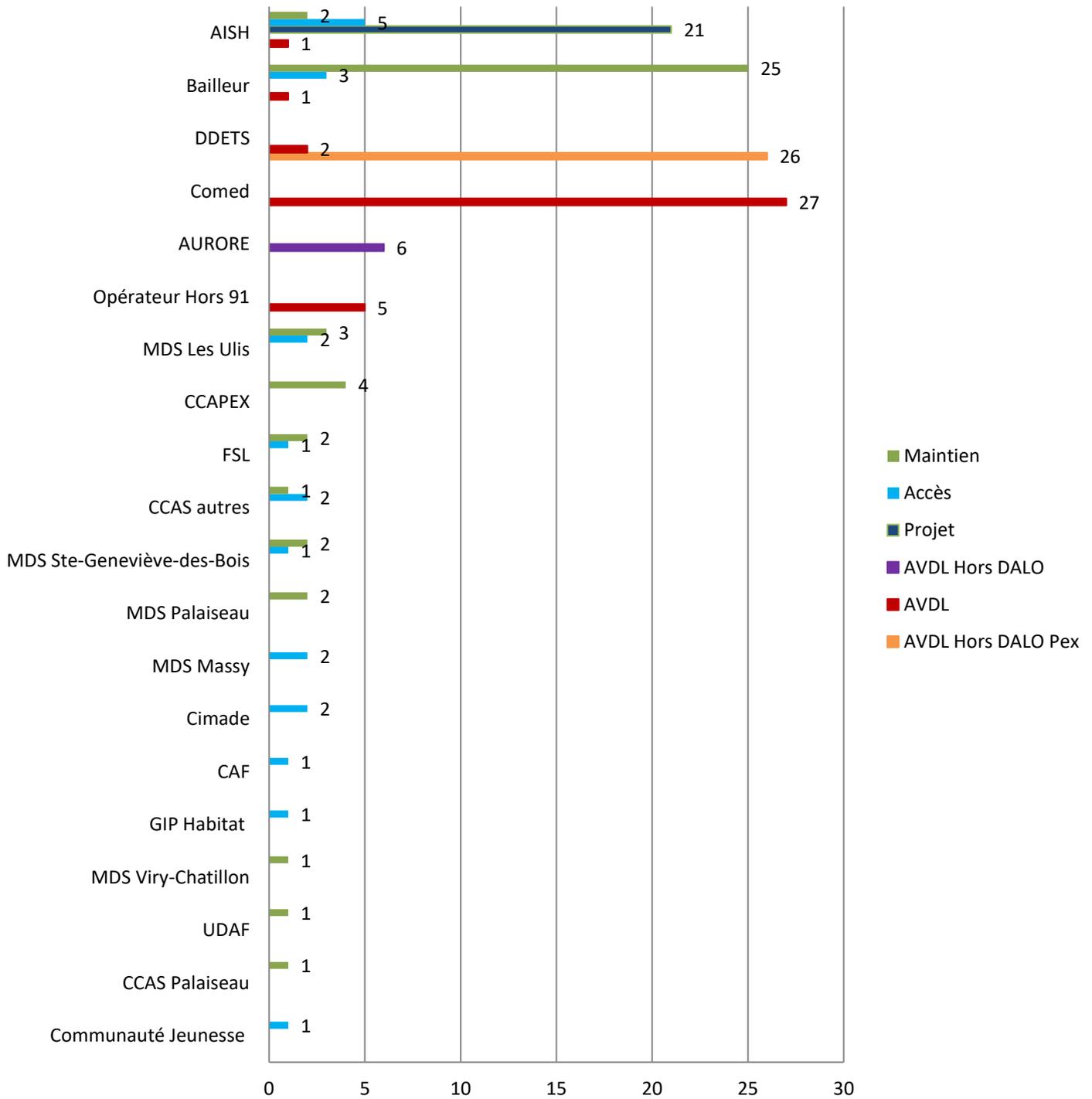
Concernant les 154 nouvelles orientations d'accompagnements pour 2022, 77 familles étaient originaires de la communauté d'agglomération Paris Saclay, soit 50%( 67% pour les mesures ASLL).

L'ancrage sur le territoire reste fort, cependant, notre intervention géographique continue d'être plus étendue, cela s'explique par le développement de l'activité AVDL / AVDL HD / AVDL PEX puisque en 2022 nous avons bénéficié du financement d'un poste supplémentaire par l'Etat.

## Origine résidentielle des nouvelles familles accompagnées par type de mesure en 2022



## Services à l'origine de la demande d'accompagnement en 2022



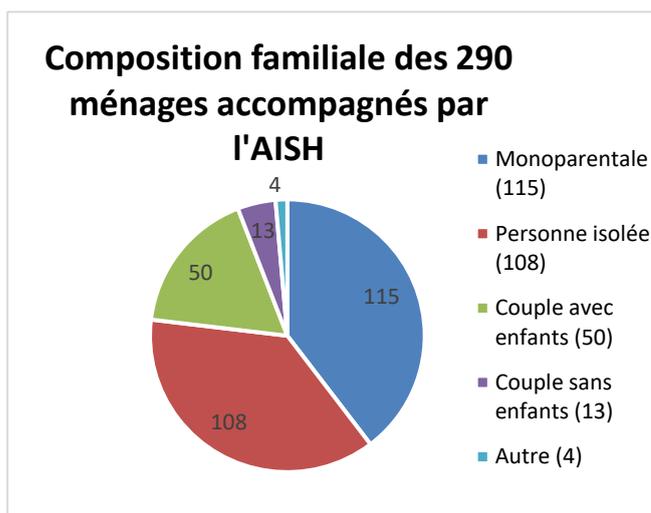
*Le tableau ci-dessus concerne seulement les mesures ASLL et AVDL et ne prend pas en compte les diagnostics sans suite.*

## Notre accompagnement auprès des ménages

### Présentation du public accompagné

#### La composition familiale des ménages

en %	ASLL	AVDL	AVDL HD	AVDL PEX
Personne isolée	30,2	49	44,8	41,2
Famille monoparentale	50,6	21,5	31,0	29,4
Couple avec enfant(s)	16,7	18,5	13,8	20,6
Couple sans enfant	1,9	8	6,9	8,8
Composition particulière	0,6	3	3,5	-
Total	100%	100%	100%	100%

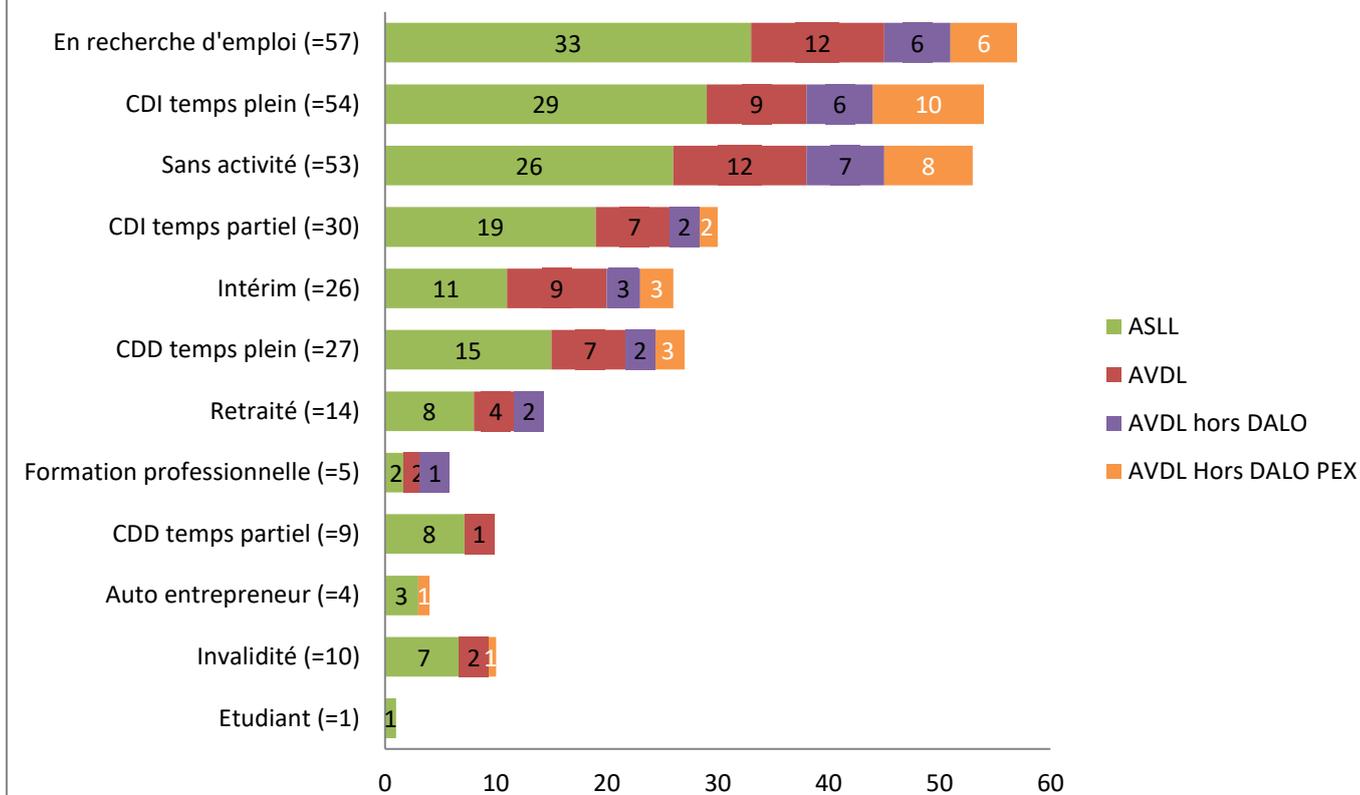


Les 290 ménages accompagnés par l'AISH restent encore majoritairement des familles monoparentales (39%). Nous constatons aussi qu'en 2022, les mesures AVDL, et plus particulièrement les mesures AVDL PEX, concernent majoritairement les personnes isolées (41%). Concernant les mesures d'ASLL, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus représentées (50%).

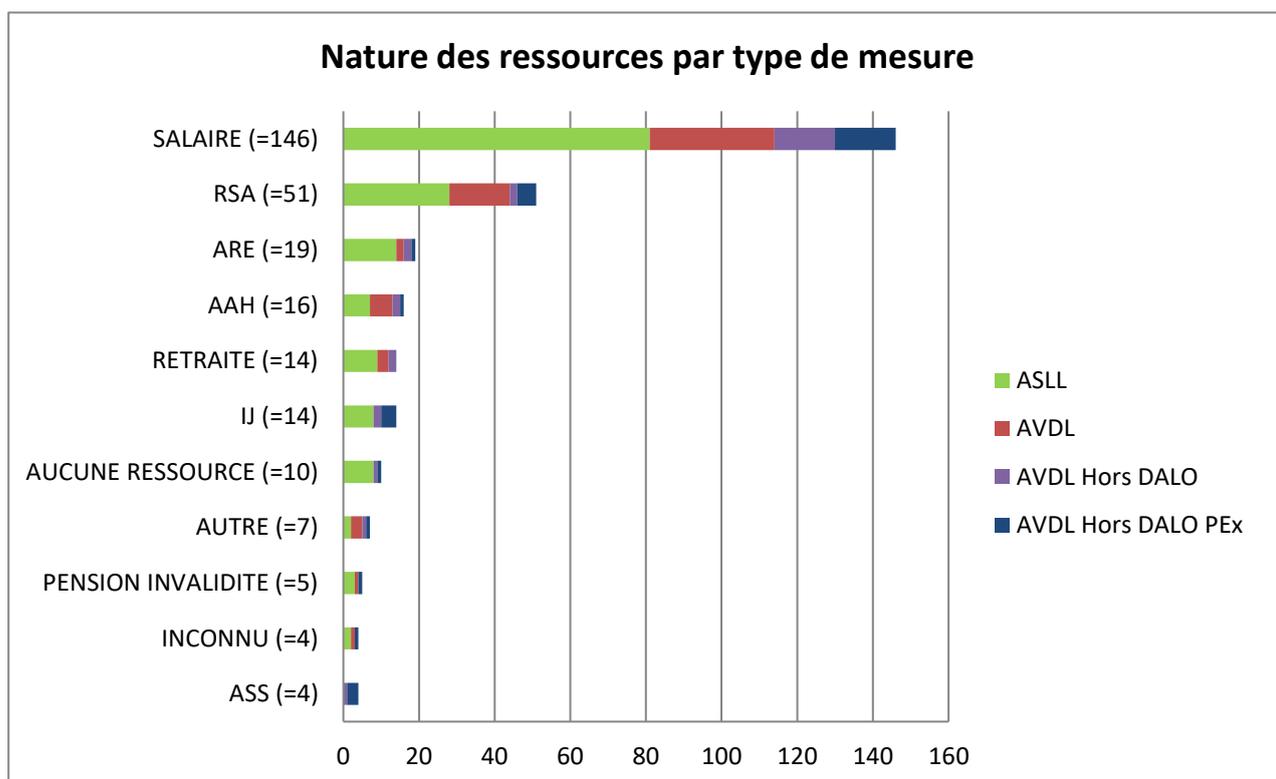
#### La situation professionnelle en début d'accompagnement

En 2022, 53% des familles accompagnées avaient une activité professionnelle. Toutefois, 33 % des ménages occupent des emplois à temps partiel ou à durée déterminée. De ce fait, ils sont confrontés à une insécurité financière. Par ailleurs, 37% des ménages sont sans emploi. Les difficultés de mode de garde peuvent représenter un obstacle à une reprise d'activité, cependant nous observons également un manque en matière de qualification, d'expérience ou encore de confiance en soi qui freine l'insertion vers l'emploi. Les personnes retraitées ou en invalidité représentent 10%.

## Situation professionnelle des 290 familles en début d'accompagnement



## Les ressources des familles accompagnées



Comme les années précédentes, la moitié des ménages disposent d'un salaire, néanmoins, leurs revenus restent modestes, la grande majorité des familles occupant des emplois peu qualifiés.

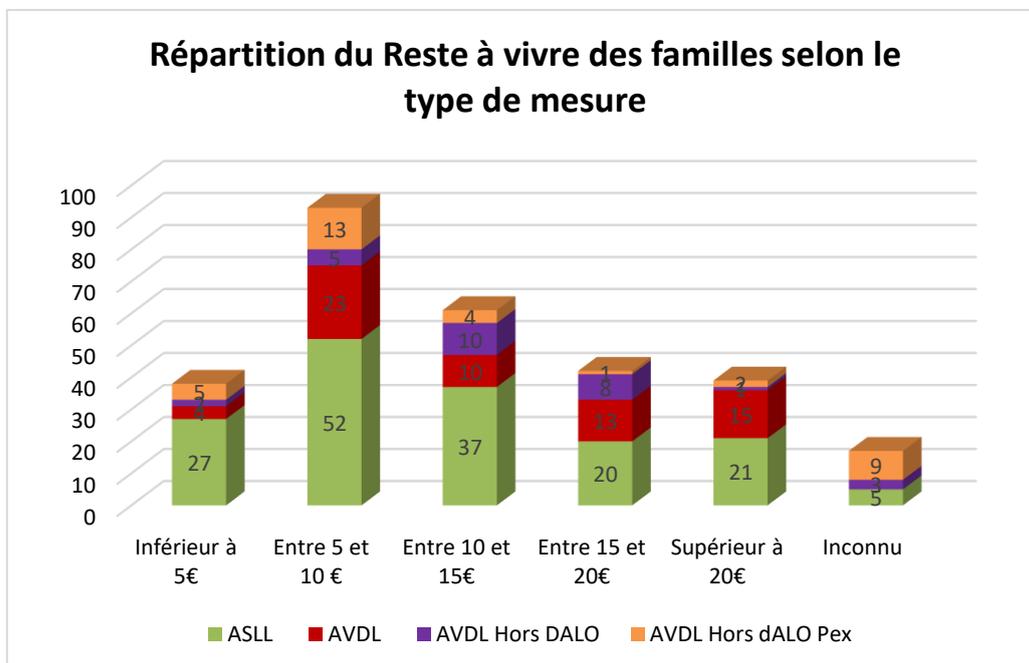
### Le « reste à vivre <sup>2</sup> » et le « niveau de vie <sup>3</sup> » des ménages

Afin d'avoir une vision plus précise de la situation financière des ménages accompagnés, nous avons fait le choix de faire 2 calculs. Le premier est le calcul du reste à vivre, c'est-à-dire, combien il reste d'argent au ménage une fois qu'il a réglé toutes ses dépenses contraintes (loyer, électricité, assurance...). Cela nous permet de voir avec la famille combien il lui reste

<sup>2</sup> Le reste à vivre désigne l'ensemble des ressources d'un ménage, déduction faite de ses dépenses contraintes (loyer, charges et énergie liées au logement, télécommunications, transports, assurances...) par jour et par personne.

<sup>3</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le montant du niveau de vie médian en 2018 (source INSEE) était de 885 euros. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

chaque mois pour effectuer les achats alimentaires, entre-autres, voir s'il ya une possibilité d'épargne par exemple, ou au contraire, si nous devons faire une demande d'aide alimentaire. 44 % des ménages accompagnés en 2022 avaient un reste à vivre inférieur à 10 euros. Aussi nous comprenons bien qu'au moindre imprévu, le budget se trouve grandement fragilisé voir déséquilibré. Nous savons malheureusement que le reste à vivre des ménages accompagnés risque de ne pas évoluer de manière positive du fait de la forte inflation (augmentation des charges liées au logement notamment). Par ailleurs, il est à noter que les prix des produits alimentaires ont subi une forte augmentation. Aussi, le budget alimentaire pèse de plus en plus lourd dans les dépenses. Il devient difficile pour les ménages de diminuer ce poste lorsqu'il est déjà très restreint.



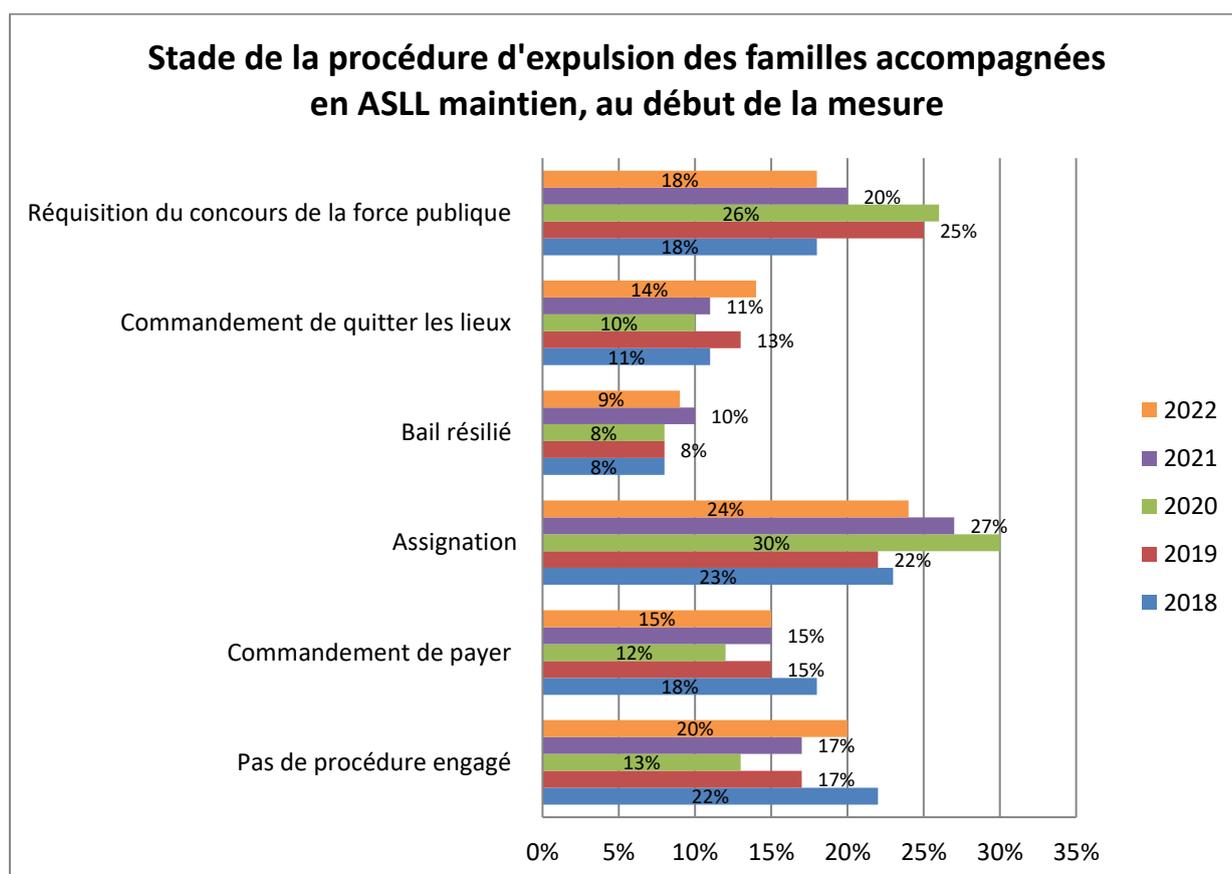
Le deuxième chiffre que nous souhaitons mettre en évidence est le niveau de vie des familles afin de le comparer au seuil de pauvreté<sup>4</sup>.

-151 familles accompagnées (52%) ont un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté  
 - 37 ménages accompagnés (13%) ont moins de 5€/jour pour effectuer les achats de 1<sup>ère</sup> nécessité (courses)

<sup>4</sup> Seuil de pauvreté relative : L'INSEE fait trois calculs différents pour calculer le seuil de pauvreté : 40%, 50% ou 60% en dessous du revenu médian. L'AISH a donc fait le choix de calculer le seuil de pauvreté à 50% en dessous du revenu médian, le seuil de pauvreté est fixé à 918 euros (derniers chiffres disponibles année 2019).

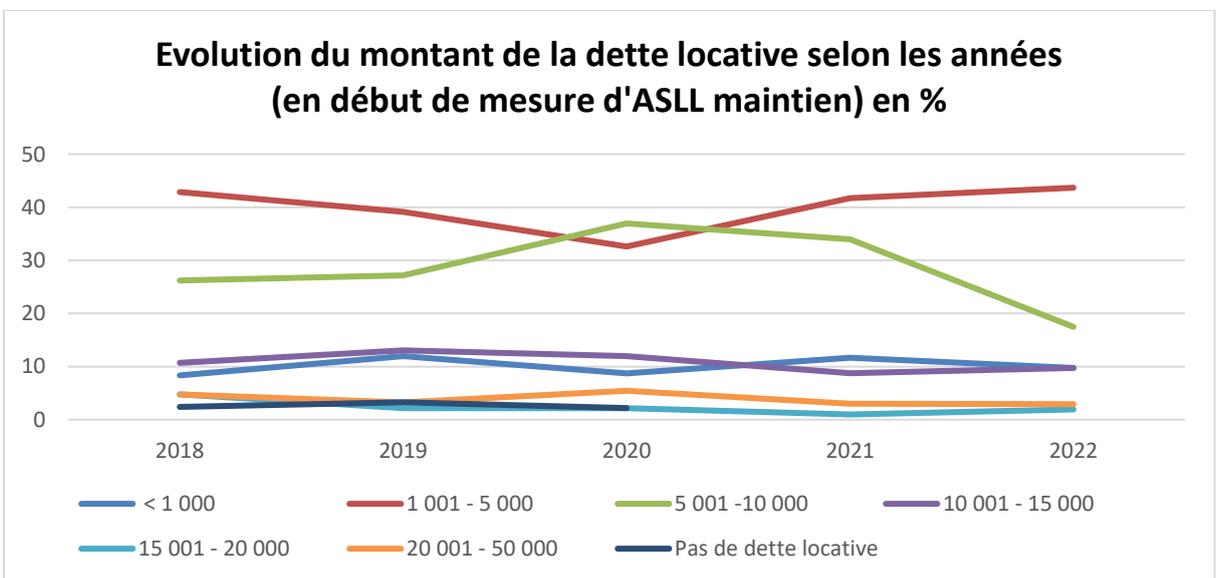
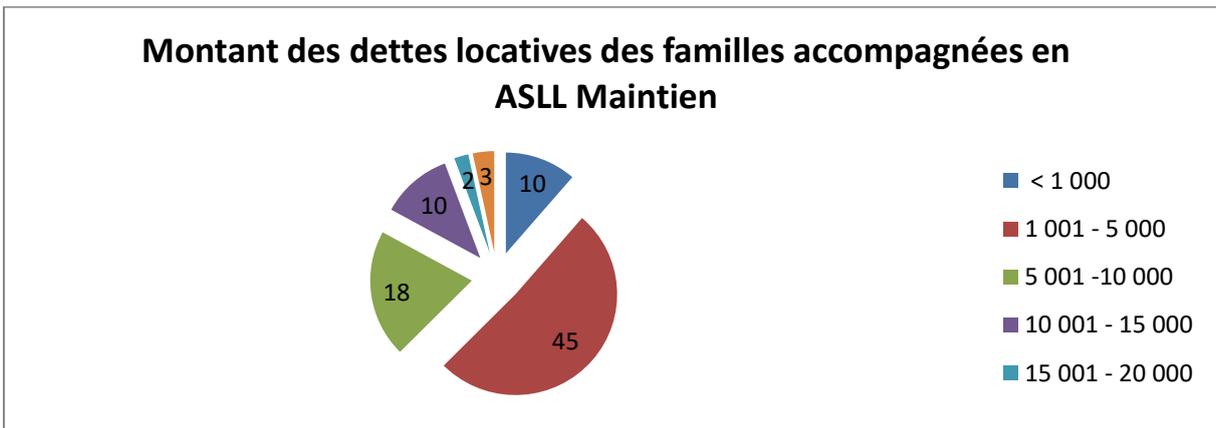
## Sécurisation dans le logement et procédures d'expulsion

Dans le cadre des ASLL, et notamment concernant les ASLL Maintien, le travail d'accompagnement va surtout porter sur la sécurisation dans le logement dans le cadre de la procédure d'expulsion si elle est engagée. Si le maintien dans les lieux n'est pas possible, l'AISH travaillera avec la famille un projet pour un relogement plus adapté à sa situation.



*Graphique en pourcentage afin de pouvoir effectuer une comparaison par année*

Nous observons que les mesures d'ASLL maintien sont sollicitées aux différents stades de la procédure d'expulsion. 36 saisines ont été faites après la résiliation du bail. La mise en place d'un accompagnement à un stade plus précoce de la procédure permet, avec l'adhésion du ménage, de rétablir la situation et facilite le maintien dans les lieux.



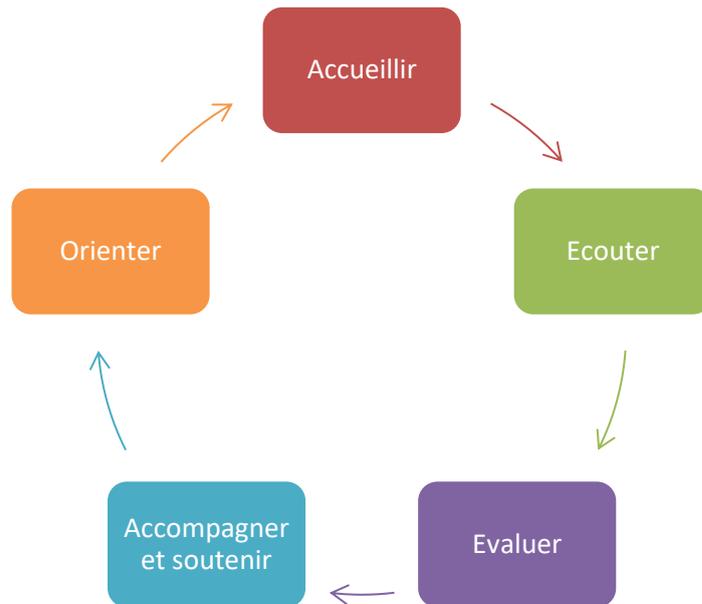
Parmi les 88 ménages accompagnés dans le cadre d'un ASLL maintien, 43 ont contracté une dette locative de plus de 5000 euros. Le travail d'encadrement de la dette s'avère alors plus complexe. Une négociation importante avec les services contentieux des bailleurs est engagée afin de pouvoir obtenir la signature d'un plan d'apurement ou d'un protocole de cohésion sociale (pour les ménages en résiliation de bail), seul gage de maintien dans les lieux. Pour les ménages ayant un fort endettement, la constitution d'une déclaration de surendettement s'avère inéluctable. En parallèle un travail concernant un relogement est engagé, le ménage ne pouvant être maintenu dans les lieux.

#### Les relogements en 2022

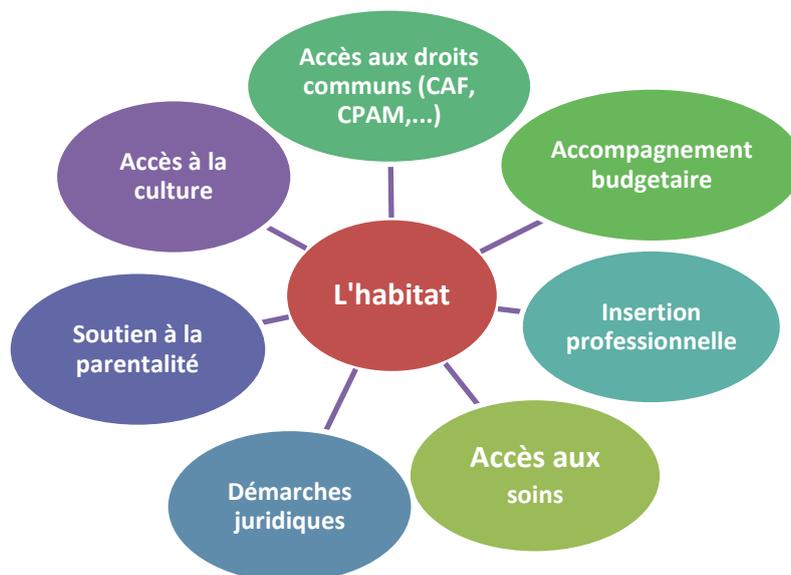
Au total 41 familles ont été relogées, réparties en 17 AVDL, 10 AVDL Hors DALO, 13 en ASLL projet et un accompagnement qui n'est plus financé.

## Notre mission en matière d'accompagnement

Nos principales missions au sein de l'AISH sont d'accompagner les ménages vers le relogement, de faciliter leur installation et de les aider à se maintenir dans leur logement. Toutes les démarches réalisées avec les ménages ont pour but de converger vers un bien être global qui prend source dans le besoin de sécurité qu'offre l'habitat.



## Nos axes de travail



### Le mot de l'équipe :

Le contexte actuel n'a fait qu'aggraver des situations déjà fragiles. Ainsi, les années de pandémie liée au COVID, la guerre en Ukraine, l'inflation, les inquiétudes concernant l'état de la planète...n'aident pas à penser positivement son avenir.

Nous constatons qu'un nombre plus important de familles sont en souffrance psychique. Cette souffrance peut se caractériser par des phases de « déprime » pour certains, jusqu'à des troubles psychiatriques relevant d'une prise en charge médicale pour d'autres. Dans le cadre de notre accompagnement, un travail concernant l'acceptation de la maladie est primordial afin que la personne puisse rentrer dans un parcours de soins. Toutefois, les délais auprès des services de soins sont longs. Pour mener à bien notre accompagnement nous devons sans cesse remobiliser le ménage dans la réalisation des diverses démarches.

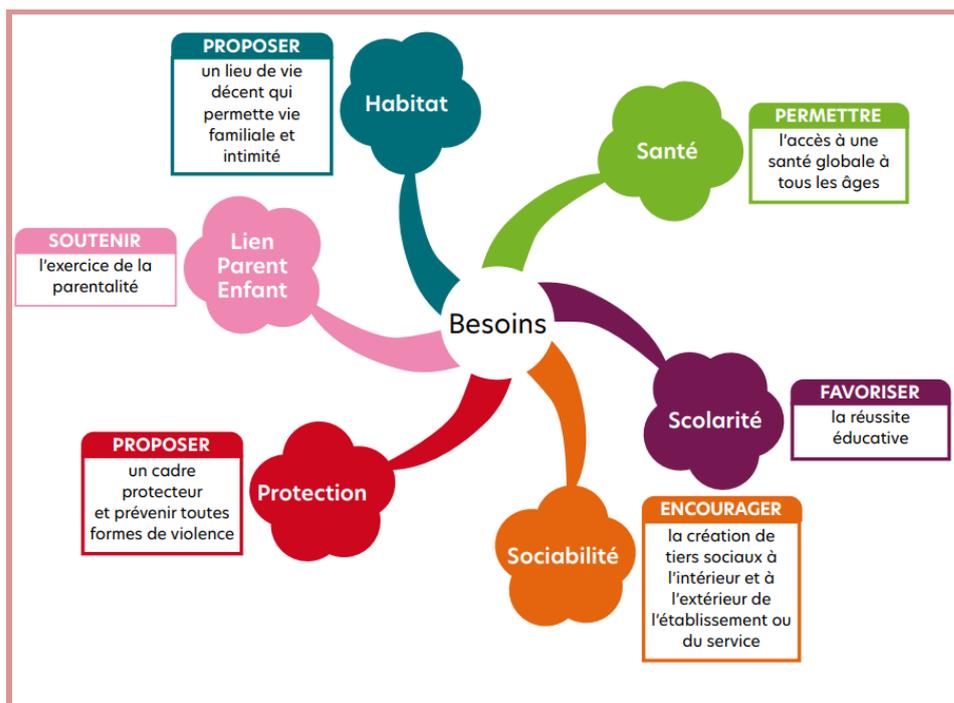
Il nous semble que la crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur la santé des enfants. Rester plusieurs semaines/mois au sein d'un même lieu en huit clos, loin des bancs de l'école, des camarades de jeux et des instituteurs a en effet pu accentuer les difficultés chez les enfants les plus vulnérables.

Nous observons également qu'un nombre croissant d'enfants sont en situation de handicap psychique. Cela nécessite une prise en charge rapide, pour autant, aujourd'hui il faut attendre près d'une année pour obtenir une reconnaissance MDPH et ainsi pouvoir bénéficier d'une orientation vers une prise en charge adaptée. A cela s'ajoute le manque de professionnels de santé (pédo psychiatre, orthophoniste...) et d'AESH permettant un maintien de la scolarité.

Pour exemple sur 88 enfants accueillis à l'AISH en 2022, 6 enfants rencontraient des difficultés allant d'un important retard de langage à des troubles autistiques. Nous nous questionnons quant à l'éveil de certains enfants et observons très régulièrement que leurs parents ont recours aux écrans au détriment des interactions pourtant nécessaires au bon développement de l'enfant.

Partant de ce constat, l'AISH a prévu des actions sur le thème de la parentalité. Ainsi, en 2023, se tiendra un café des parents animé par une Coach parentale et scolaire qui permettra aux familles d'échanger autour de sujets tels que : le développement de l'enfant et la réussite scolaire.

Par ailleurs, afin de démontrer aux parents qu'il est possible de partager des temps conviviaux avec ses enfants, l'équipe proposera divers ateliers jeux de société.



*Extrait du guide de la FAS « Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement ».*

Pour se sentir bien, la notion de plaisir est indispensable à prendre en compte. Il est important de pouvoir rêver, avoir des projets. Les ménages accompagnés sont souvent pris dans un engrenage de problèmes, qu'ils soient budgétaires, liés au logement, à la santé. Souvent, les difficultés se cumulent et il est alors impossible pour eux de pouvoir penser à des moments de plaisir, tel qu'un moment pour soi sans les enfants, une sortie, un projet vacances... Aussi incitons nous les familles à inscrire leurs enfants en colonies de vacances et/ou centre de loisirs. Par ailleurs, nous proposons des sorties et diverses animations au sein de la résidence. Pour 2024, nous souhaitons proposer un projet de sortie-vacances. L'idée étant d'accompagner les ménages dans le montage du projet, tant sur le choix de la destination, le mode d'hébergement et de transport que sur ses modalités de financement, et ce afin qu'ils puissent partir ensemble. L'objectif est certes de leur permettre de passer un moment agréable, mais également de pouvoir renouveler cette expérience de façon individuelle.

Une autre problématique peut précariser la situation de certaines familles et entraver leurs démarches de relogement : le renouvellement du titre de séjour. Tout comme l'an passé, l'obtention ou le simple renouvellement d'un titre de séjour reste difficile pour les ménages. Les prises de rdv sur l'outil numérique sont longues, voire impossibles, aussi des ménages se retrouvent en rupture de droits voire d'emploi, mettant aussi à mal le projet de relogement.

Dans l'attente de la régularisation de leurs droits, nous nous retrouvons dans un paradoxe à devoir solliciter des aides financières alors que les diverses allocations seront versées dès l'obtention du titre de séjour, le plus souvent sous forme de rappels.

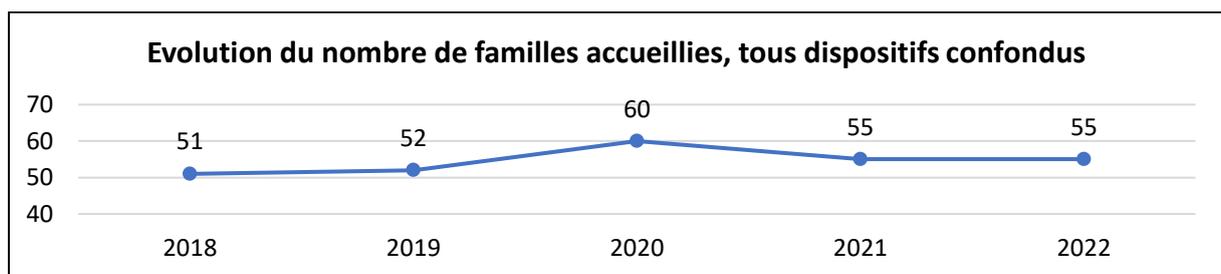
Nous constatons par ailleurs que les critères d'attribution des aides financières sont de plus en plus restreints. Aussi, devons nous solliciter de plus en plus d'instances pour obtenir le montant nécessaire. De plus, il est à ce jour impossible d'obtenir une aide financière sous forme de subvention pour des familles en emploi, en effet, les ménages relevant du dispositif d'Action Logement pourraient éventuellement bénéficier d'une aide mais cette dernière est sous forme de prêt. Pour exemple, lorsqu'un ménage en emploi signe son bail, il doit avoir au préalable sollicité Action Logement pour une demande d'aide au financement du dépôt de garantie. Cependant, cette aide ne lui sera versée qu'après la signature du bail, or, le dépôt de garantie doit être versé au bailleur le jour de la signature. Le ménage doit donc avancer l'argent, ce qui sous-entend qu'il doit avoir cette somme pour la signature de bail, ce qui est un peu incohérent !

## Zoom sur l'hébergement à l'AISH

L'Association pour l'Insertion Sociale par l'Habitat (AISH) gère 27 logements au sein de la résidence La Parenthèse ainsi que 6 logements en diffus sur la commune de Massy, 2 sur celle de Palaiseau et 1 sur celle de Villebon-sur-Yvette ; soit un total de 36 logements. Notre parc locatif est décomposé comme tel :

- 13 logements conventionnés APL
- 23 logements conventionnés ALT dont 14 logements au sein de la Parenthèse (parmi lesquels 5 sont dédiés aux femmes victimes de violences conjugales) et 9 logements en diffus.

En 2022, nous avons hébergé un total de 55 familles sur l'ensemble de nos logements.



### EN BREF DEPUIS L'ANNEE 2017



**169**  
**familles/ménages**  
**hébergé(e)s**  
sur nos différents  
dispositifs  
d'hébergement

**123 relogements**  
dans le parc social, à la  
suite d'un hébergement  
à l'AISH

**23 nouveaux**  
**ménages hébergés**  
**et 21 relogements**  
dans le parc social, c'est  
le flux annuel de l'AISH,  
en moyenne

## Caractéristiques des publics accueillis (sur 55 ménages)

En 2022, ce sont 21 nouveaux ménages qui ont été admis dont 6 en résidence sociale, 9 en logement temporaire au sein de la résidence et 6 en logement temporaire diffus.

Au total, au cours de l'année 2022, 64 adultes et 88 enfants ont pu ainsi bénéficier de nos structures et nos accompagnements :

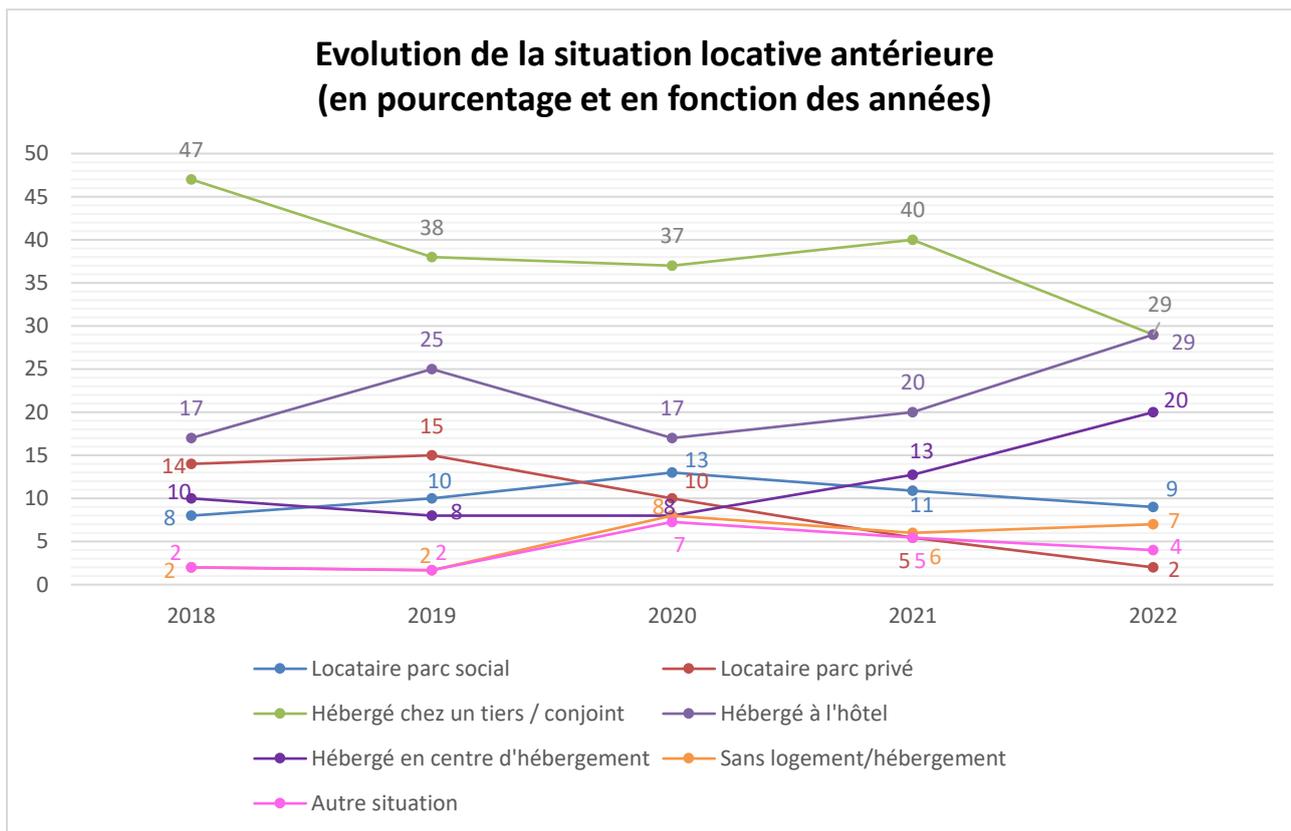
- 46 ASLL projet
- 3 AVDL hors DALO
- 3 AVDL DALO
- 2 ménages pour lesquels une procédure d'expulsion est en cours ne bénéficient plus d'accompagnement social. Les motifs des procédures d'expulsion sont les suivants : un refus de libérer le logement alors que le ménage avait obtenu l'attribution d'un logement dans le parc social et avait même signé son bail ; et une obligation de quitter le territoire français, avec l'absence de justificatif d'identité valide et l'absence de ressource (création d'une dette)
- 1 ménage pour lequel l'accompagnement s'est poursuivi, sans financement, au-delà de la durée maximale prévue par le règlement du FSL (2ans) pour les raisons suivantes : conflits de couple engendrant des refus de proposition de logement par l'un ou l'autre.

### Commune d'origine et orienteur de la demande d'hébergement

L'AISH attache, depuis sa création, une grande importance à l'insertion locale et aux partenariats locaux, anciens avec ces communes. Cela s'illustre encore parfaitement cette année puisque 33 ménages sur 55 sont originaires des communes de l'agglomération Paris-Saclay dont 13 de Massy, 3 de Palaiseau, 2 de Chilly-Mazarin et 2 de Longjumeau.

### Situation hébergement/logement avant l'entrée à l'AISH

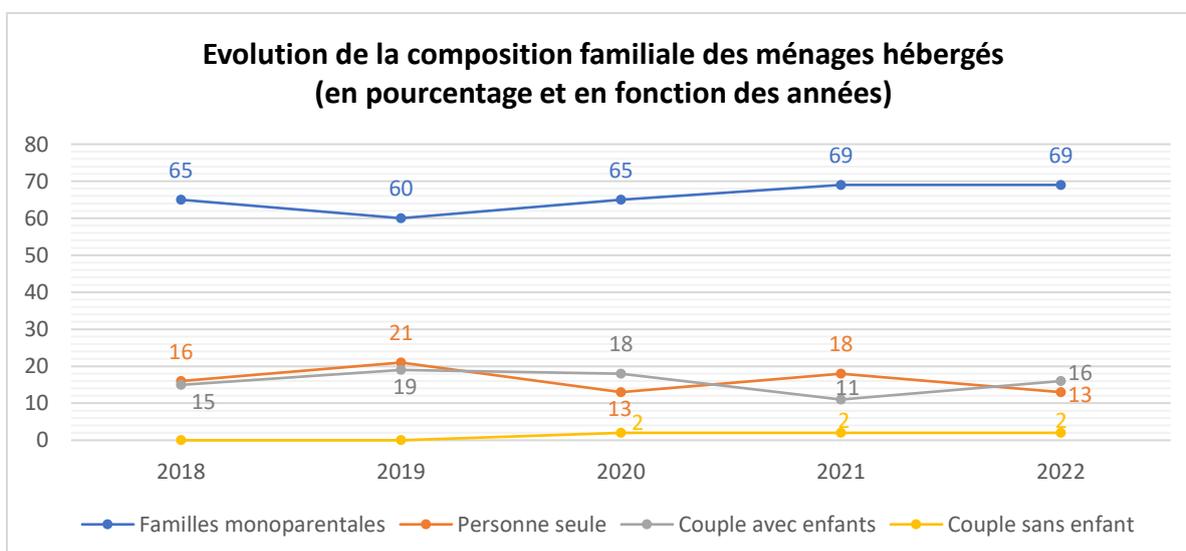
La situation antérieure des familles hébergées est similaire à celle des années précédentes. Il est à noter qu'en 2022 10 familles hébergées avaient fait l'objet d'une procédure d'expulsion dans leur précédent logement, dont 7 familles pour qui l'expulsion a été effective.



Avant leur admission à l'AISH, 18 personnes sur 55 ménages hébergés se sont retrouvées dans une situation fragilisée à la suite d'une séparation conjugale, n'ayant pas la capacité économique ou administrative de trouver un autre logement.

#### La composition familiale des ménages hébergés

En 2022 et comme les précédentes années, les familles monoparentales sont les plus représentées.



## Des enfants en situation de handicap

En 2022, nous avons accueilli 6 enfants en situation de handicap physique avéré ou ayant des troubles psychiques. Le handicap d'un enfant peut entraîner des conséquences sur l'insertion professionnelle des parents et sur le relogement des familles. En effet, le suivi médical est souvent un processus long et complexe (en termes d'adaptabilité) à mettre en place. Ainsi, les familles refusent parfois d'être relogées dans une autre commune car ce type de relogement peut être synonyme de rupture de soins.

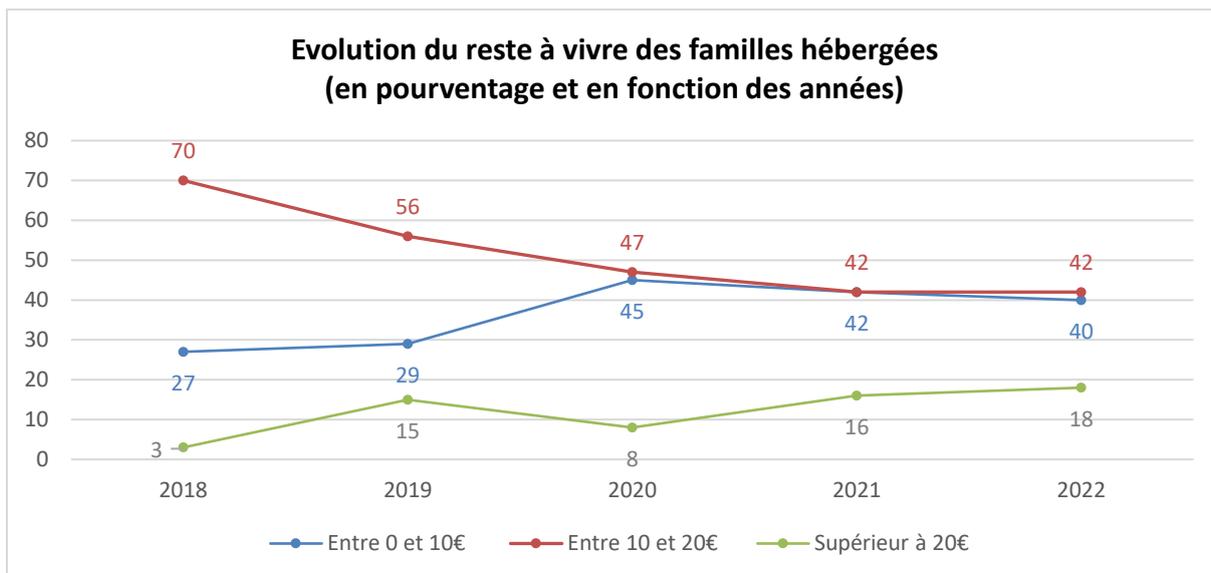
## La situation professionnelle des personnes hébergées

En 2022, parmi les 64 adultes hébergés, 36 étaient en situation d'emploi et 16 étaient sans activité professionnelle. Les 12 autres personnes avaient une situation professionnelle différente : retraité, formation professionnelle, en recherche d'emploi etc.

Nous comptons 17 changements de situation professionnelle entre l'entrée des résidents à l'AISH et la date du 31 décembre 2022 (ou leur sortie d'hébergement). Parmi ces changements, 11 évolutions professionnelles s'illustrent par le passage « en recherche d'emploi », « sans activité » vers un accès à l'emploi. Ainsi l'entrée à l'AISH et l'accompagnement dispensé par les travailleurs sociaux permettent aux résidents d'acquérir une certaine sécurité favorisant l'émergence de projets professionnels.

## Le reste à vivre

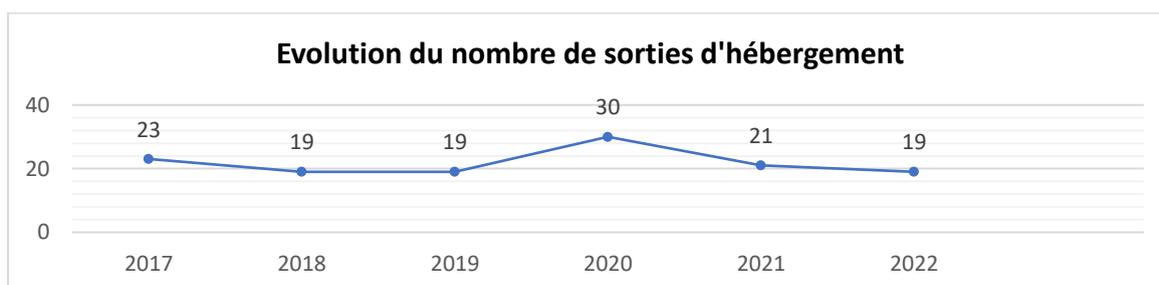
Depuis toujours, nous hébergeons une majorité de ménages disposant d'un reste à vivre compris entre 10 et 20 euros. En revanche, nous constatons que depuis l'année 2020, le taux de personnes ayant un reste à vivre compris entre 0 et 10 euros a largement augmenté. Cela peut s'expliquer par la crise sanitaire et les conséquences sur l'emploi, ainsi que par l'augmentation du coût de la vie. En effet, les familles étaient en mesure d'acheter davantage d'articles avec 5 euros en 2018, qu'avec 5 euros en 2022.



## Sorties d'hébergement à l'AISH

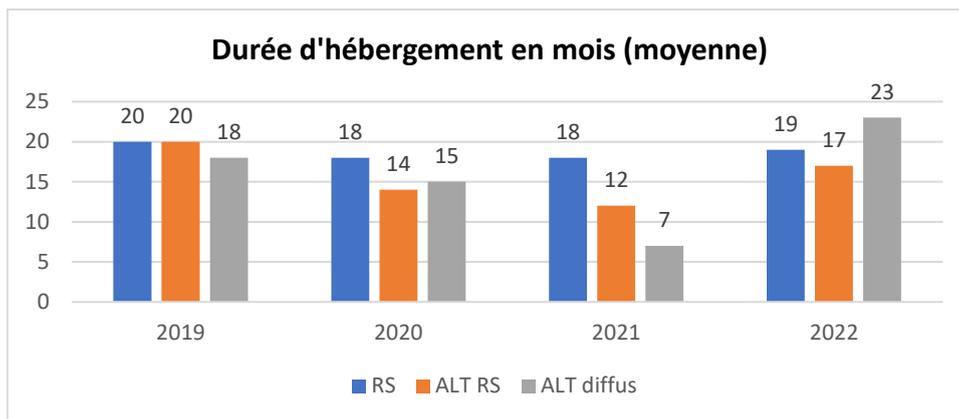
### Le nombre de sorties en 2022

En 2022, 19 ménages hébergés au sein de nos logements ont quitté la structure : 6 étaient en résidence sociale, 9 en ALT résidence et 5 en ALT diffus. Parmi les familles sorties d'hébergement en 2022, 16 familles ont été relogées dans le parc social, 1 femme est retournée au domicile familial, 1 femme s'est installée chez son nouveau compagnon et 1 ménage a quitté la structure à la suite du non-respect du règlement intérieur.



### La durée moyenne d'hébergement à l'AISH

En 2022, la durée moyenne d'hébergement, tous dispositifs confondus, est de 19 mois. La médiane est cependant équivalente à 16 mois. En 2022, la durée d'hébergement avant un relogement est en hausse par rapport à l'année 2021.



Cette année, nous avons relogé 6 ménages dont la durée d'hébergement était égale ou supérieure à 2 ans. Cela explique l'augmentation de la durée moyenne d'hébergement.

En 2022, sur 16 relogements dans le parc social, nous en comptabilisons 12 effectués directement grâce à nos partenaires, ce qui illustre l'efficacité de notre travail partenarial qui perdure depuis plusieurs années.

## Les baux glissants

Le bail glissant est un dispositif permettant de favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménages en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location<sup>5</sup>. Sur l'année 2022, nous avons poursuivi la gestion des 5 baux glissants déjà existants les années précédentes. En fin d'année 2022, deux baux ont glissé et nous sommes dans l'attente d'un troisième glissement de bail pour début 2023.

## Les logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales

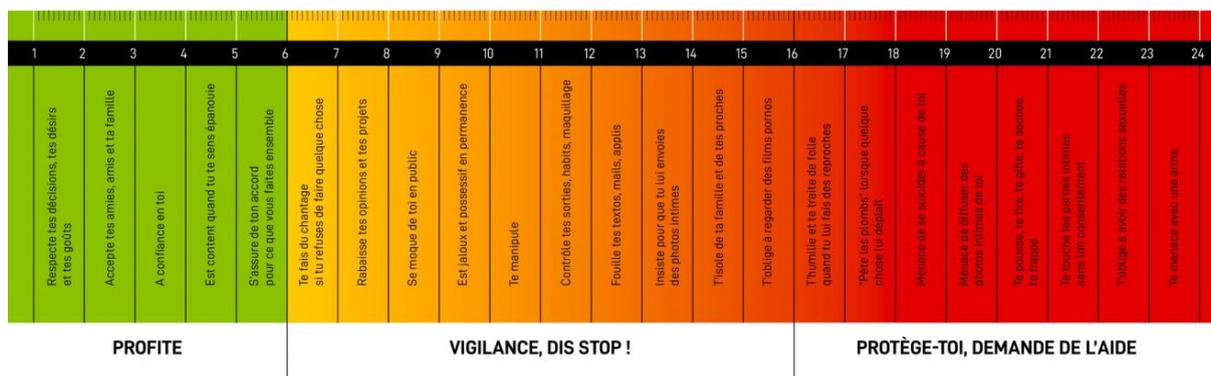
Au sein de la résidence La Parenthèse, 5 logements temporaires sous ALT sont destinés aux femmes victimes de violences conjugales.

En 2022, nous avons hébergé 8 femmes victimes de violences au sein de ces logements ainsi que 8 enfants. Cela représente un bon taux de rotation ce qui est habituel depuis l'ouverture

<sup>5</sup> Source : <https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Bail%20glissant.pdf>

de la résidence. Parmi ces 8 femmes, 4 vivaient avec leurs enfants, 1 avait un droit de visite et d'hébergement pour ses enfants et 3 femmes n'avaient pas d'enfant.

# Le violentomètre



La situation professionnelle de ces femmes est hétérogène : 2 femmes sont sans activité professionnelle, 2 en CDI temps plein, 1 en CDI temps partiel, 1 en CDD temps partiel, 1 en recherche d'emploi, et 1 retraitée.

Concernant le relogement de ces femmes, 1 a été relogée dans le parc social, 1 femme s'est installée avec son nouveau compagnon et 1 femme a quitté le logement pour aller vivre chez sa famille.

Au-delà de ces 5 logements et des 8 femmes accueillies, nous avons également hébergé 9 femmes ayant été confrontées à des violences conjugales, dans des logements non spécifiquement dédiés.

## La gestion quotidienne de la résidence La Parenthèse et le maintien des relations avec les prestataires et le bailleur

La chargée de gestion locative a pour responsabilité d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement du bâtiment et des équipements, mais également leur pérennité. Pour cela, les relations entre le bailleur et les prestataires doivent être entretenues, et des actions de sensibilisation doivent être menées auprès des résidents.

Tout comme en 2021, nous avons poursuivi notre travail conjoint avec le bailleur LOGIAL-OPH. En avril 2022, nous nous sommes de nouveau entretenus avec le directeur et la personne chargée de gestion du patrimoine au sujet des contrats d'entretien compte tenu du fait qu'ils n'avaient pas pu se mettre en place à la fin de l'année 2021. Nous avons également fait part des divers problèmes techniques rencontrés, remontant parfois à l'origine. Les résultats sur l'année 2022 sont les suivants :

- Le contrat multiservice CGMI est maintenu sur l'année 2022
- Le bailleur assure l'entretien des espaces verts car l'AISH n'a pas la jouissance du terrain
- Le grillage de clôture a été solidifié à la demande de l'AISH
- Les tôles de la toiture ont été remplacées, à la suite d'un sinistre après intempéries
- Un contrat a été signé pour l'entretien des réseaux
- La courroie VMC a été remplacée à la suite d'un dysfonctionnement

- Le contrat d'entretien de la toiture (terrasse) et des balcons n'est pas mis en place
- L'entretien de la VMC est toujours en cours de discussion avec le bailleur
- Le problème des bacs à douche est toujours présent (bacs qui craquent, qui se fissurent)
- Le dysfonctionnement des panneaux photovoltaïques est toujours d'actualité (inclinaison et entretien questionnant)

En 2023, nous poursuivrons le travail conjoint avec le personnel du bailleur afin de faire évoluer les éléments qui sont en attente de traitement/réponse.

Nous travaillons également en lien avec plusieurs artisans, prestataires. Afin de développer l'insertion par l'activité économique, nous faisons régulièrement appel à l'association intermédiaire Dynamique Emploi, pour des petites réparations, mises en état, nettoyage, déménagement, montage de meubles etc. Nous maintenons également un lien étroit avec un plombier et plusieurs entreprises de portes et fenêtres, serrurerie.

Au-delà de la relation avec le bailleur et les artisans, nous veillons également au bon fonctionnement et à la bonne utilisation des équipements mis à disposition (lave-linge, plaque de cuisson...). En 2021, nous avons souligné un manquement d'entretien au niveau de la

laverie collective. Par conséquent, avec l'appui de Travailleurs sociaux stagiaires, nous avons sensibilisé les personnes hébergées lors de réunions. Depuis cette action, nous n'avons pas détecté de nouveau problème. En parallèle, la chargée de gestion locative explique, à chaque état des lieux entrant, le fonctionnement des divers équipements du logement (VMC, plaque de cuisson, machine à laver etc.). Puis, l'ensemble de l'équipe veille, lors des entretiens individuels, au savoir-habiter de ménages hébergés. Cela est primordial pour maintenir les logements dans un bon état, et travailler sur le projet relogement. Pour ce faire, des visites techniques ont lieu régulièrement dans les logements avec les travailleurs sociaux.

## Les moments conviviaux partagés entre les résidents et l'équipe de l'AISH

Afin de réinstaurer du collectif au sein de la Parenthèse, l'équipe de l'AISH a proposé quelques actions conviviales.

Nous avons alors organisé deux braderies en juin et octobre 2022. Cette action a été possible grâce à des dons d'un particulier. Ces braderies ont été organisées avant et après la rentrée scolaire pour que les familles puissent éventuellement renouveler la garde-robe de leurs enfants et la leur. Au total, nous avons comptabilisé 9 familles participantes sur les deux braderies. Ces événements ont été l'occasion d'échanger avec les familles et de les sensibiliser sur l'intérêt que représente ce mode de consommation tant sur le plan économique qu'écologique.



Durant l'été, l'équipe de l'AISH a organisé un pique-nique au parc à proximité de la résidence. Il a été l'occasion pour les familles de découvrir des lieux accessibles et gratuits où elles pourront se rendre avec leurs enfants de façon autonome, par la suite.

En septembre, nous avons également organisé un barbecue des voisins. Cette action a réuni une cinquantaine de personnes : personnes hébergées, personnes accompagnées, locataires du bâtiment 47, membres du bureau de l'AISH et l'équipe de travailleurs sociaux de l'AISH. Cette soirée de convivialité a été appréciée par les participants. Ils ont pu se rencontrer, échanger et goûter à des plats apportés par les familles. Ce repas a été l'occasion de faire découvrir différentes spécialités culinaires.



En décembre, nous avons organisé un atelier décoration avec les enfants hébergés par l'AISH. Grâce à la participation des enfants et leur créativité, nous avons pu décorer la salle pour la fête de Noël.



Pour fêter la fin de l'année 2022, nous avons organisé la fête de Noël dans une salle mise à disposition par la ville de Massy. L'équipe de l'AISH avait programmé un spectacle de magie, un repas convivial et une remise de cadeaux par le Père Noël. Les familles ont profité de la fin

de soirée pour danser ensemble. Au total, une vingtaine de familles était présente et environ 30 enfants ont été gâtés par le Père Noel.



Extraits du livre d'or

Je vous suis très reconnaissante pour l'accueil et l'aide précieuse que vous nous avez apportée à ma fille et moi.

Un énorme Merci

Je vous remercie énormément pour toute l'aide apportée à ma petite famille.

Pour vous je serai encore dans mon malheureux passé.

Je vous souhaite une bonne continuation.

Vous êtes juste l'espoir de beaucoup de familles.

Je suis arrivée chez vous désespérée et en manque de confiance en moi et là je ressort avec le sourire avec un grand S et une confiance énorme en moi et la rigueur que quand on est entourée de belle personne on peut réussir même l'impossible. Je vous remercie du fond du cœur pour votre écoute et votre accompagnement c'était une aide précieuse pour moi que je garderai dans un petit coin de ma tête 

## **Les autres actions de l'AISH**

### **Les Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL)**

Les CLIL ont pour objectif de mobiliser le locataire en impayé dans la reprise du paiement de son loyer et d'évaluer le besoin d'un plan d'apurement de la dette ou la pertinence d'un accompagnement social. Dans l'idéal, les CLIL interviennent sur des impayés de loyers le plus en amont possible. Il arrive toutefois que certains ménages aient déjà des impayés élevés. Cette instance a donc toute son importance dans la prévention des expulsions locatives. L'AISH regrette qu'aucune CLIL n'ait eu lieu à Massy et Longjumeau au cours de l'année 2022. Toutefois, une reprise de cette instance s'est faite en 2023 à Massy avec les Résidences Yvelines Essonne, CDC Habitat et Segens et à Longjumeau avec Essonne Habitat.

### **La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)**

La CCAPEX est une instance départementale destinée à coordonner et à piloter la stratégie de prévention des expulsions. En vertu de la loi du 25 mars 2009, les départements doivent se doter de cette instance. Ses pouvoirs ont été renforcés par la loi ALUR du 24 mars 2014 et le décret du 30 octobre 2015. La CCAPEX opérationnelle, mise en place en 2016 dans le département de l'Essonne, est coprésidée par l'Etat et le Conseil Départemental. L'AISH y participe depuis sa création.

Parmi les différentes préconisations qui y ont été faites, un diagnostic ASLL maintien peut être préconisé afin qu'un état des lieux précis de la situation du ménage soit réalisé. A l'issue de ce diagnostic, une mesure d'ASLL maintien peut être préconisée si nécessaire. En 2022, 4 ménages ont fait l'objet d'une orientation vers l'AISH dans ce cadre (aucune en 2021).

Pour 2 ménages, malgré les préconisations de la CCAPEX demandant au bailleur la signature d'un Protocole de Cohésion Sociale permettant l'encadrement de la dette et le versement d'un rappel APL, le bailleur a sollicité l'Etat pour le versement d'un recours suite au refus du concours de la force publique. Ainsi, les familles devront rembourser la totalité de leur dette auprès de l'Etat alors que pour l'une d'entre elle le rappel APL aurait permis de solder l'intégralité de la dette. Pour un ménage, un PCS a pu être signé et une demande d'aide

financière auprès du FSL sera constituée en 2023/ Enfin, un ménage a pu solder sa dette locative et le bailleur lui a proposé un logement plus adapté.

### **La Commission de Médiation DALO (Comed)**

Comme les années passées, l'AISH est membre de la COMED en qualité de représentant des gestionnaires de structure d'hébergement. Outre son objectif premier qui consiste à déclarer ou non la situation d'un requérant comme prioritaire et urgente pour un relogement, cette commission peut également faire le lien avec la CCAPEX lorsqu'un recours est déposé au motif de la menace d'expulsion pour impayés locatifs.

## Perspectives pour 2023

Fort de notre expérience, nous poursuivrons le développement de l'AISH en répondant au prochain appel à projet FNAVDL. Nous exerçons ce type d'accompagnement depuis 10 ans ce qui nous permet de constater la plus-value de ces mesures. Notre intervention permet de lever les freins au relogement - nous observons par exemple que dans la majorité des accompagnements les demandes de logement ne sont pas actualisées, ce qui est pourtant indispensable pour qu'une proposition adaptée à la situation soit faite. Par ailleurs, nous sensibilisons les ménages à la réalité du parc social en Ile de France et les amenons à élargir leurs souhaits de lieux d'habitation. En fonction des besoins, notre accompagnement peut se poursuivre après le relogement afin de s'assurer notamment de la bonne installation, de l'ouverture des droits et de l'appropriation du nouveau budget.

Notre bonne collaboration avec les services de la DDETS et les bailleurs sociaux nous permet de favoriser le relogement des ménages dans des délais raisonnables.

A compter du 1 janvier 2023, les modalités d'orientation des mesures ASLL évoluent. Auparavant, le FSL centralisait toutes les demandes d'ASLL transmises par les travailleurs sociaux des MDS, des bailleurs (...) Désormais, les travailleurs sociaux peuvent saisir directement l'AIL de leur choix. Aussi, cette réorganisation nécessite une importante communication auprès des partenaires.

Le CCAS du Plessis Pâté a souhaité s'appuyer sur notre expertise en matière d'hébergement et d'accompagnement afin de soutenir les ménages dans leur accès ou maintien dans un logement. Une convention a été conclue et prendra effet au premier janvier 2023.

Un partenariat avec Action Logement a également été engagé dans l'objectif d'accompagner des salariés dans leurs difficultés liées au logement. Cette action débutera en 2023.

Concernant le dispositif PAUSE'TOIT, l'année 2023 nous permettra de débiter l'accompagnement des jeunes et de poursuivre le travail de communication auprès des différents partenaires. Nous envisageons également d'aller à la rencontre des jeunes au sein des quartiers.

Cependant, le cadre fixé par le CEJ -JR, ne s'adresse pas à l'ensemble des jeunes qui pourraient rencontrer une problématique de logement. Ainsi, à la suite d'échanges avec le Conseil Départemental, nous relançons nos propositions de 2015-2017 visant à proposer des places d'hébergement temporaire supplémentaires ainsi que des mesures d'accompagnement dédiés aux jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Enfin, afin de soutenir les familles dans leur fonction parentale, nous mettrons en place un atelier des parents avec des séances thématiques mensuelles et des entretiens individuels d'écoute et de conseil parental auprès des participants de l'atelier. Cet atelier sera animé par une Coach parentale.

## Glossaire

ACD	Accord collectif Départemental
ADIL	Association Départementale pour l'Information sur le Logement
AIL	Association d'Insertion par le Logement
AL	Allocation Logement
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BAL	Bureau d'Accès Logement
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAL	Commission d'Attribution Logement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions Locatives
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CPS	Communauté d'Agglomération Paris Saclay
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (ex. DDCS)
DRIHL	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
FSL	Fond de Solidarité Logement
MDS	Maison des Solidarités (Service social Départemental)
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PCS	Protocole de Cohésion Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SNE	Système National d'Enregistrement
SYPLO	SYstème Priorité LOgement

# Rapport financier du trésorier pour 2022

## I – COMPTE DE RESULTAT

**Les produits de l'exercice se sont élevés à 850 177 € et les charges à 830 617 €, dégageant un excédent de 19 560 € (2,3 % des produits) en baisse de 53 693 euros.**

### **Les produits d'exploitation atteignent 834 660 €.**

Ils enregistrent une hausse de 64 520 € due principalement à celle des prestations FNAVDL (+ 63 709), de subventions obtenues pour le projet de développement Pause Toit (+ 15 625) et au titre de la revalorisation des salaires du SEGUR (+ 17 591) et à une reprise de provisions pour charges de 8 100, compensées, en partie, par une diminution des transferts de charges (- 39 446).

Les prestations de services, 719 552 euros, en hausse de 60 590, représentent 84,6 % des produits contre 85,5 % Les subventions passent de 50 800 euros à 84 016 euros (9,9 % contre 6,6 %), les cotisations et autres produits d'exploitation passent de 60 378 à 31 092 euros (7,8 % des produits à 2,7 %).

### **Les charges d'exploitation sont de 823 779 €.**

Elles enregistrent une hausse de quasiment du double de celle des produits d'exploitation (**+ 126 578 €**) du fait,

pour l'essentiel, des frais salariaux totaux (+ 90 300 €), qui proviennent des hausses de salaires du SEGUR, non compensées en totalité, du nombre de salariées passées de 10 à 12 et de la nouvelle organisation mise en place, adaptée au plan de développement de l'association et des frais d'administration et de fonctionnement (+ 8 981 €). A ces hausses s'ajoutent celles des loyers, charges et dépenses d'entretien des logements (+ 13 223 €) et bureaux (+ 2 078 €), des amortissements et dépréciations (+ 13 706 €). A l'inverse, les provisions et autres charges diminuent de 4 093 €.

Ainsi, elles représentent 96,9 % des produits contre 90,5 % en 2021, avec la répartition suivante :

- Loyers et charges logements Pause Toit : 0,3 %,
- Loyers et charges des logements en baux glissants : 2,3 % contre 3,2 %,
- Loyers et charges des logements en locations temporaires : 7,5 % contre 7,0 %,
- Loyers, charges entretien et travaux des logements de la Résidence : 14,3 % contre 15,0 %,
- Loyers, charges entretien et travaux des Bureaux : stable à 2,2 %,
- Frais d'administration et fonctionnement : 7,1 % contre 6,6 %,
- Frais salariaux totaux : 58,4 % contre 52,7 %,
- Taxes diverses : 0,3 %, les bureaux ayant été assujettis à la taxe d'habitation pour la 1<sup>ère</sup> année,
- Amortissements et dépréciations : 3,1 % contre 1,7 %,
- Provisions et autres charges : 1,4 % contre 2,1 %.

**Il en résulte un résultat d'exploitation de 10 882 € (1,3 % des produits), en très nette baisse de 62 057 €.**

**Le résultat financier atteint 2 848 €, le Crédit coopératif ayant repris la rémunération des parts sociales, suspendue en 2021 du fait du Covid 19. Compte tenu d'un résultat exceptionnel positif de 6 253 € et d'un montant d'impôts de 422 €, l'exercice se solde par un excédent de 19 560 € représentant 2,3 % des produits.**

Pour information, le coût des prestations fournies par les bénévoles de l'association (principalement le président et le trésorier) est estimé à 50 610 € contre 38 944 € en 2021.

**COMPTE DE RESULTAT**

POSTES	2022	% Produits	2021	% Produits	Variations
--------	------	------------	------	------------	------------

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>850 177</b>	<b>100%</b>	<b>770 813</b>	<b>100%</b>	<b>79 364</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>830 617</b>	<b>97,7%</b>	<b>697 560</b>	<b>90,5%</b>	<b>133 057</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>19 560</b>	<b>2,3%</b>	<b>73 253</b>	<b>9,5%</b>	<b>-53 693</b>

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>834 660</b>	<b>97,2%</b>	<b>770 140</b>	<b>99,9%</b>	<b>64 520</b>
--------------------------------	----------------	--------------	----------------	--------------	---------------

<b>Prestations de Services</b>	<b>719 552</b>	<b>84,6%</b>	<b>658 962</b>	<b>85,5%</b>	<b>60 590</b>
Logements Résidence APL et ALT	155 584	18,3%	157 819	20,5%	-2 235
Logements Temporaires	57 404	6,8%	53 259	6,9%	4 145
Logements Baux glissants	21 966	2,6%	23 324	3,0%	-1 358
FSL - AGLI	14 000	1,6%	14 000	1,8%	0
FSL - ASLL	246 380	29,0%	250 200	32,5%	-3 820
FNAVDL	205 709	24,2%	142 000	18,4%	63 709
CCAS Longjumeau, Palaiseau, Chilly Mazarin	18 360	2,2%	18 360	2,4%	0
Recettes Activités Familles	149	0,02%			149
<b>Subventions d'Exploitation</b>	<b>84 016</b>	<b>9,9%</b>	<b>50 800</b>	<b>6,6%</b>	<b>33 216</b>
Paris Saclay	8 000	0,9%	8 000	1,0%	0
Ville de Massy	26 500	3,1%	26 500	3,4%	0
Villes Longjumeau, Palaiseau, Chilly Mazarin	4 100	0,5%	4 100	0,5%	0
Subv. Projet Pause Toit	15 625	1,8%		0,0%	15 625
Subv. Revalorisation salaires Ségur	17 591	2,1%		0,0%	17 591
Subv. Aide à la Gestion Locative Sociale	12 200	1,4%	12 200	1,6%	0
<b>Cotisations et Autres Produits d'exploitation</b>	<b>31 092</b>	<b>2,7%</b>	<b>60 378</b>	<b>7,8%</b>	<b>-29 286</b>
Cotisations	50	0,01%	50	0,01%	0
Reprises de provisions/Travaux	7 155	0,8%	4 877	0,6%	2 278
Reprise Prov / Loyers lissés	7 327	0,9%	7 050	0,9%	277
Reprises Prov / Risques	3 500	0,4%	3 976	0,5%	-476
Reprises Prov / Charges Logial	8 100			0,0%	8 100
Transferts de charges	4 825	0,6%	44 271	5,7%	-39 446
Produits divers de gestion	135	0,02%	154	0,02%	-19

POSTES	2022	% Produits	2021	% Produits	Variations
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>823 779</b>	<b>96,9%</b>	<b>697 201</b>	<b>90,5%</b>	<b>126 578</b>
Loyers, charges, petits Equipts Travaux Logts Projet Pause Toit	2 641	0,3%	0	0,0%	2 641
Loyers et charges Logts Baux glissants	19 576	2,3%	24 885	3,2%	-5 309
Loyers, charges, petits Equipts, Travaux Logts Temporaires	64 011	7,5%	53 884	7,0%	10 127
Loyers, charges, petits Equipts Logts Résidence	94 931	11,2%	92 958	12,1%	1 973
Entr., Nett., Travx, Maint. Logts Résidence	26 585	3,1%	22 794	3,0%	3 791
<b>Loyers, Charges, Entr., Travaux Logts Résidence</b>	<b>121 516</b>	<b>14,3%</b>	<b>115 752</b>	<b>15,0%</b>	<b>5 764</b>
Loyers & charges Bureaux & Parkings	15 202	1,8%	14 970	1,9%	232
Dépenses entretien, travaux, Maint. Bureaux	3 678	0,4%	1 832	0,2%	1 846
<b>Loyers, Charges, Entr., Travaux Bureaux</b>	<b>18 880</b>	<b>2,2%</b>	<b>16 802</b>	<b>2,2%</b>	<b>2 078</b>
Frais d'administration & fonctionnement	60 201	7,1%	51 220	6,6%	8 981
Rémunérations, charges sociales, Taxes/Salaires	486 520	57,2%	400 653	52,0%	85 867
Dépenses de Formation	9 628	1,1%	5 195	0,7%	4 433
<b>Frais salariaux totaux</b>	<b>496 148</b>	<b>58,4%</b>	<b>405 848</b>	<b>52,7%</b>	<b>90 300</b>
Amortissements & Dépréciations	26 694	3,1%	12 988	1,7%	13 706
Prov / Risques	87	0,0%	5 284	0,7%	-5 197
Prov / Travaux	7 032	0,8%		0,0%	7 032
Pertes sur Créances & Charges de gestion courante	12	0,0%	2 437	0,3%	-2 425
Prov / Charges Résidence	4 597	0,5%	8 100	1,1%	-3 503
<b>Provisions &amp; Autres Charges</b>	<b>11 728</b>	<b>1,4%</b>	<b>15 821</b>	<b>2,1%</b>	<b>-4 093</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 882</b>	<b>1,3%</b>	<b>72 939</b>	<b>9,5%</b>	<b>-62 057</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 848</b>	<b>0,33%</b>	<b>673</b>	<b>0,09%</b>	<b>2 175</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>13 729</b>	<b>1,6%</b>	<b>73 612</b>	<b>9,5%</b>	<b>-59 883</b>
Produits exceptionnels	9 632	1,1%	0	0,0%	9 632
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	3 038	0,4%	0	0,0%	3 038
Charges exceptionnelles de gestion	-3 396	-0,4%	0	0,0%	-3 396
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-1 165	-0,1%	0	0,0%	-1 165
Autres Charges exceptionnelles	-1 856				
Dotations exceptionnelles amorts & provisions	0	0,0%	-292	-0,04%	292
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 253</b>	<b>0,74%</b>	<b>-292</b>	<b>-0,04%</b>	<b>6 545</b>
<b>Impôts</b>	<b>-422</b>	<b>0,05%</b>	<b>-67</b>	<b>-0,01%</b>	<b>-355</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>19 560</b>	<b>2,3%</b>	<b>73 253</b>	<b>9,5%</b>	<b>-53 693</b>
<b>Contributions du Bénévolat</b>	<b>50 610</b>		<b>38 944</b>		<b>11 666</b>

## II - BILAN

**Le Bilan, en augmentation de 140 680 €, atteint 956 319 €.**

### A) LE PASSIF

- **Les fonds associatifs de 576 803 €** augmentent du résultat de 2021 de 73 253 €.
- **Les provisions 87 162 €**, en baisse de 10 866 €, sont constituées
  - des provisions pour indemnités de fin de carrière (29 659 €),
  - des provisions pour charges (12 097 €) ;
  - des provisions pour lissage des loyers (45 405 €),
- **Les dettes** de 272 794 €, dont 36 065 € de subventions à rembourser (précédemment en fonds dédiés) et 109 375 € de subventions perçues de l'Etat pour la réalisation du projet PAUSE Toit (constituant des produits perçus d'avance), augmentent de 131 986 €.

### B) L'ACTIF

- **Les Immobilisations** sont de 34 137 €, en valeur nette des amortissements déjà pratiqués.
- **L'actif circulant**, d'un montant 922 182 €, en hausse de 139 629 €, est constitué :
  - de créances : 142 555 € dont 114 130 € sont constitués des soldes des financements 2022 perçus début 2023,
  - de produits à recevoir : 22 473 €,
  - des sommes placées en parts sociales du Crédit Coopératif : 297 634 €,
  - des disponibilités de trésorerie, Livret A+ compte courant : 454 537 €, en hausse de 152 827€,
  - de charges constatées d'avances : 4 983 €.

**Le fonds de roulement** progresse peu de 641 745 € fin 2021 à 649 388 € et **représente 9,5 mois des charges de fonctionnement**, contre 11,1 mois, du fait de la forte hausse de celles-ci.

Cette situation confirme que la situation financière permet encore de faire face aux aléas des recettes des prestations dont dépend l'activité de l'association et la pertinence de la décision de développer les activités de l'association avec, dans un premier temps, le projet Pause Toit lancé en 2022.

<b>BILAN</b>			
<b>POSTES</b>	<b>31/12/22</b>	<b>31/12/21</b>	<b>Variations</b>

<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>956 319</b>	<b>815 639</b>	<b>140 680</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>596 363</b>	<b>576 803</b>	<b>19 560</b>
Fonds associatifs	576 803	503 550	73 253
Résultat de l'exercice	19 560	73 253	-53 693
<b>PROVISIONS</b>	<b>87 162</b>	<b>98 027</b>	<b>-10 866</b>
Provisions IFC	29 659	29 572	87
Provisions pour charges - Autres provisions pour charges	12 097	15 723	-3 626
Provisions pour loyers lissés	45 405	52 732	-7 327
<b>DETTES</b>	<b>272 794</b>	<b>140 808</b>	<b>131 986</b>
Dépôts de garantie résidents	9 144	8 518	626
Fournisseurs	43 346	43 607	-261
Provisions congés payés charges incluses & frais à rembourser	39 923	30 528	9 395
Subventions à reverser	36 065	36 065	0
Charges sociales et taxes sur salaires	14 574	10 608	3 966
Etat	15 208	5 237	9 971
Autres	5 157	6 244	-1 087
Produits constatés d'avance	109 375	0	109 375

<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>956 319</b>	<b>815 639</b>	<b>140 680</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>34 137</b>	<b>33 085</b>	<b>1 052</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>922 182</b>	<b>782 553</b>	<b>139 629</b>
<b>Créances</b>	<b>142 555</b>	<b>144 034</b>	<b>-1 479</b>
Sur résidents et clients	23 416	36 099	-12 683
Sur Fournisseurs	5 009	2 015	2 994
<b>Prestations à recevoir</b>	<b>114 130</b>	<b>105 920</b>	<b>8 210</b>
CCAS Palaiseau	0	6 120	-6 120
FSL - AGLI solde	0	7 000	-7 000
FSL - ASLL Solde	0	50 200	-50 200
FNAVDL Solde	0	42 600	-42 600
<b>Produits à recevoir</b>	<b>22 473</b>	<b>36 458</b>	<b>-13 985</b>
<b>Parts sociales Crédit Coop</b>	<b>297 634</b>	<b>296 155</b>	<b>1 479</b>
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>454 537</b>	<b>301 710</b>	<b>152 827</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 983</b>	<b>4 196</b>	<b>787</b>

<b>FONDS DE ROULEMENT = Actif circulant moins Dettes</b>	<b>649 388</b>	<b>641 745</b>	<b>7 643</b>
<b>Ratio Fonds de Roulement/ Charges de Fonctionnement</b>	<b>79,06%</b>	<b>92,05%</b>	
<b>Fonds de Roulement en nb de mois de charges de Fonction</b>	<b>9,5</b>	<b>11,1</b>	

**Jean-Louis Bonhommet**  
**Trésorier**

